Revenu et niveau de vie au cours d'une période sans emploi

Rapport final

Préparé pour :

Développement des ressources humaines Canada

Mai 1998

Rédigé par :

Martin Browning
Département d'économie
Université McMaster

SP-AH051F-05-98
(also available in english)

Les opinions exprimées dans cette étude représentent le point de vue de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de DRHC.

Préface

Dans le cadre de sa politique et de ses programmes, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) s'engage à aider tous les Canadiens et les Canadiennes à vivre une vie productive et enrichissante et à promouvoir un milieu de travail juste et sécuritaire, un marché du travail compétitif avec équité en matière d'emploi et une solide tradition d'acquisition du savoir.

Afin de s'assurer qu'il utilise à bon escient les fonds publics pendant qu'il remplit cet engagement, DRHC évalue de façon rigoureuse dans quelle mesure les objectifs de ses programmes sont atteints. Pour ce faire, le Ministère recueille systématiquement des renseignements qui lui permettent d'évaluer la raison d'être du programme, son incidence nette et des solutions de rechange aux activités subventionnées par l'État. Les renseignements obtenus servent de point de départ pour mesurer le rendement et évaluer les leçons tirées en matière de politique stratégique et de planification.

Dans le cadre de ce processus, le Ministère a commandé cinq études afin d'évaluer la façon dont les Canadiens se sont adaptés à la réforme de l'assurance-chômage de 1994. Ces études ont été effectuées par des spécialistes du milieu universitaire. Chaque étude porte sur l'analyse d'un sujet précis.

Bob Wilson
Directeur général
Évaluation et exploitation des données

Ging Wong
Directeur
Évaluation stratégique et suivi du rendement

Table des matières

Sommaire ..... **i**

1. Incidence de la règle des personnes à charge **1**

2. Niveau de vie après la perte d'un emploi **5**
2.1 Qui a éprouvé des difficultés financières 5
2.2 Changements dans le revenu et changements dans les dépenses totales 12

3. Niveau de vie des chômeurs **21**
3.1 Revenu personnel et revenu du ménage 21
3.2 Changement dans les dépenses totales chez les chômeurs 28
3.3 Niveaux des prestations d'assurance-chômage et changements dans les dépenses 34

4. Conclusions **39**

106-02608/

Liste des tableaux

Tableau 1.1 Admissibilité des répondants à la règle des personnes à charge selon le groupe démographique 1

Tableau 1.2 Admissibilité à la règle des personnes à charge selon le groupe économique 3

Tableau 2.1 Difficultés financières selon la durée de la période de chômage 7

Tableau 2.2 Difficultés financières selon la situation professionnelle 7

Tableau 2.3 Difficultés financières selon la structure familiale 9

Tableau 2.4 Difficultés financières selon les actifs à la date de cessation d'emploi 10

Tableau 2.5 Analyse de régression des difficultés financières 11

Tableau 2.6 Difficultés financières et changements dans les dépenses 14

Tableau 2.7 Changements proportionnels dans le revenu et les dépenses 16

Tableau 2.8 Tests pour l'égalité des distributions 17

Tableau 2.9 Catégories de revenu et de dépenses 17

Tableau 2.10 Analyse de régression des changements proportionnels dans les dépenses 18

Tableau 3.1 Comparaison des différentes mesures visant les prestataires 22

Tableau 3.2 Répartition des prestations et du revenu personnel 22

Tableau 3.3 Répartition du taux de remplacement réel 24

Tableau 3.4 Répartition du revenu personnel 25

Tableau 3.5 Perception de prestations d'assurance-chômage selon la structure familiale 26

Tableau 3.6 Répartition des changements signalés 30

Tableau 3.7 Moyennes des changements proportionnels dans les dépenses 31

Tableau 3.8 Coefficients de régression pour les changements proportionnels dans les dépenses 32

Tableau 3.9 Coefficients de régression multiples 33

Tableau 3.10 Changements proportionnels dans les dépenses et les prestations d'assurance-chômage 35

Sommaire

1. Incidence de la règle des personnes à charge

En raison du dépôt du projet de loi C-17, le taux réglementaire de remplacement de l'assurance-chômage a été réduit, passant de 57 p. 100 à 55 p. 100, et ce, pour la plupart des demandeurs; ce taux a toutefois connu une hausse (60 p. 100) chez les demandeurs ayant des personnes à charge et un faible revenu assurable. On a mené, à partir de l'Enquête par panel auprès des chômeurs canadiens (EPCC) de 1995, une analyse portant sur les personnes pour lesquelles le taux a été majoré à 60 p. 100. Cette analyse a révélé que les femmes qui occupaient auparavant un emploi à temps partiel ou qui étaient parent unique étaient beaucoup plus susceptibles de recevoir le taux majoré que les autres demandeurs ayant des enfants (les demandeurs sans enfant sont, par définition, non admissibles au taux majoré). La seconde constatation était qu'un nombre important de personnes recevant les prestations majorées n'en avaient pas « besoin ». En particulier, de nombreux bénéficiaires du taux majoré avaient un conjoint occupant un emploi qui contribuait de façon appréciable au revenu du ménage. Enfin, nombre de ménages à faible revenu étaient admissibles à l'assistance sociale. Les prestations supplémentaires d'assurance-chômage ne pouvaient augmenter le revenu des ménages de ce groupe recevant des prestations d'assistance sociale, car si des paiements plus élevés avaient été effectués au titre de l'assurance-chômage, les prestations d'assistance sociale en auraient été réduites d'autant.

2. Niveau de vie après la perte d'un emploi

2.1 Quelles sont les personnes en difficulté financières?

La seconde moitié du rapport porte sur le soutien du revenu et le niveau de vie. Une fois encore, l'ensemble de l'analyse a été menée à partir de l'EPCC de 1995. Dans la première partie de l'analyse, nous avons examiné, à la lumière des réponses, si la perte de l'emploi de référence avait entraîné des difficultés économiques pour le ménage des répondants, à un moment donné entre la date de cessation d'emploi qui représente la date de référence de l'étude (l'emploi de référence) et la première

entrevue. On a découvert que les répondants étaient plus susceptibles de faire état de difficultés financières dans les cas suivants :

- ce répondant avait connu une période de chômage prolongée (plus de cinq semaines). En particulier, les trois quarts de ceux qui ont été sans emploi de façon continue entre la date de cessation d'emploi et la date de l'entrevue (une période moyenne de neuf mois) font état de difficultés;

- ce ménage avait des actifs nets négatifs ou nuls à la date de la perte de l'emploi;

- lors de l'entrevue, ce répondant occupait un emploi mais ne le jugeait pas satisfaisant (comparativement à l'emploi de référence);

- ce répondant contribuait dans une proportion élevée au revenu du ménage avant la cessation d'emploi. On constate en particulier que ceux dont la contribution au revenu du ménage était inférieure à 25 p. 100 avant la cessation d'emploi sont peu enclins à faire état de difficultés;

- ce répondant était célibataire ou parent unique.

2.2 Changements dans le revenu et les dépenses totales

De même que la mesure subjective des difficultés analysées ci-avant, l'EPCC contient également des mesures objectives des changements dans le revenu du ménage (après impôt) et dans les dépenses totales (c.-à-d. les dépenses mensuelles pour tous les achats, y compris les frais de logement, d'épicerie, de vêtements, de loisirs ou autres). Étant donné que ces mesures déterminent le changement survenu entre le mois précédant la perte de l'emploi de référence et le mois précédant l'entrevue, elles donnent une vision différente de la question des difficultés financières qui porte sur la totalité de la période allant de la cessation d'emploi à la première entrevue.

Les principales conclusions relatives au changement dans le revenu du ménage et dans les dépenses mensuelles du ménage sont les suivantes :

- les changements dans le revenu se répartissent en trois groupes. Dans le cas de ceux qui ont trouvé un emploi qu'ils disent meilleur que l'emploi de référence, le revenu du ménage était à peu près le même pour la plupart des répondants et certains ont fait état d'une augmentation. Pour ceux qui ont trouvé un emploi qu'ils disent être à peu près

équivalent à l'emploi de référence, le revenu du ménage est demeuré inchangé. Dans le cas de ceux qui ont repris un emploi qui est moins satisfaisant, selon eux, que l'emploi de référence ou qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'entrevue, le revenu du ménage est demeuré inchangé pour environ un quart du groupe, alors que les trois quarts ont fait état d'une baisse du revenu. Pour certains, cette baisse était assez importante; par exemple, plus d'un quart de ceux qui étaient sans emploi ont indiqué que le revenu du ménage avait diminué de plus de 35%;

- les types de changements concernant les dépenses sont légèrement différents. Le plus souvent, ceux qui avaient repris le travail et occupaient un emploi au moins équivalent à l'emploi de référence n'ont fait état d'aucun changement, et environ un quart d'entre eux ont signalé une augmentation. Ceux qui occupaient un emploi moins satisfaisant ou étaient sans emploi au moment de l'entrevue, mais avaient occupé un emploi quelconque entre la date de la perte de l'emploi de référence et la date de la première entrevue n'ont fait état en moyenne d'aucun changement dans les dépenses, mais environ un quart a signalé une diminution et un quart une augmentation. Parmi ceux qui avaient été au chômage de façon continue, très peu de répondants ont mentionné une augmentation de leur revenu, mais une grande partie d'entre eux n'ont signalé aucun changement. Un quart des répondants de ce groupe ont fait état d'une diminution des dépenses supérieure à 14 p. 100;

- le lien entre les changements dans le revenu et les changements dans les dépenses est plus évident pour ceux qui ont repris un emploi mais, même pour ce groupe, les changements dans les dépenses ne correspondent pas parfaitement aux changements dans le revenu. Le plus souvent, une augmentation de un dollar dans le revenu entraîne une augmentation des dépenses de 28 cents. Pour ceux qui étaient chômeurs au moment de l'enquête, on observe une réaction importante mais plus modeste des changements dans les dépenses par rapport aux changements dans le revenu — pour une baisse de revenu de un dollar, la baisse des dépenses est de 16 cents;

- tout porte à croire que parmi ceux qui n'avaient pas retrouvé un emploi au moins équivalent à leur emploi de référence, certains arrivaient à « joindre les deux bouts » en prenant des emplois de courte durée et moins satisfaisants. Pour ce groupe, les changements dans les dépenses étaient à peu près les mêmes, qu'ils occupent ou non un emploi au moment de l'entrevue.

3. Niveau de vie des chômeurs

Notre principale conclusion est que pour les ménages qui étaient au chômage au moment de la première entrevue (c'est-à-dire, environ neuf mois après la perte de l'emploi de référence) on n'observe qu'un faible lien entre le niveau de prestation d'assurance-chômage et les changements dans les dépenses mensuelles. Tous les détails donnés ci-après portent à croire que certains ménages possèdent des mécanismes, lorsque l'un des membres tombe en chômage, qui leur permettent d'accroître le revenu des autres membres du ménage, ou qu'ils puisent dans leurs économies ou augmentent leurs dettes de façon à effectivement couper le lien entre les pertes de revenu et les dépenses (du moins à moyen terme).

Il est extrêmement important de comprendre que, bien que cela puisse être vrai pour notre sous-échantillon de travailleurs au chômage, on ne peut en conclure que le ménage d'un travailleur choisi de façon aléatoire et ayant connu une interruption de travail de neuf mois serait en mesure de protéger avec autant d'efficacité ses dépenses contre les pertes de revenu. De toute évidence, les ménages qui ont connu une importante réduction des dépenses étaient plus susceptibles de prendre un emploi quelconque (ou de chercher avec plus d'ardeur un nouvel emploi) et par conséquent d'occuper un emploi à date de la première entrevue.

Nous présentons ci-après les détails de l'enquête sur le revenu et les dépenses de notre échantillon.

3.1 Revenu des personnes et revenu des ménages

Les constatations présentées ci-dessus concernent tous les travailleurs qui ont perdu un emploi dans la période visée par l'EPCC de 1995. Afin d'analyser les répercussions des prestations d'assurance-chômage, il nous a fallu prendre en compte ceux qui étaient au chômage au moment de la première entrevue. Après analyse de ce groupe, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- pour ceux qui bénéficiaient des prestations d'assurance-chômage, le taux réel de remplacement (le ratio des prestations actuelles au revenu de l'emploi perdu) offert par les prestations d'assurance-chômage est, en moyenne, d'environ dix points au-dessus du taux réglementaire habituel de 55 p. 100. Il varie également de façon appréciable entre les répondants. Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles le taux réel de remplacement pourrait être différent du taux réglementaire : certains répondants recevaient le taux majoré, parce qu'ils avaient des

personnes à charge; les gains assurés ne sont pas les mêmes que les gains du mois précédant la cessation d'emploi; les salariés dont la rémunération est élevée et qui reçoivent le taux maximum de prestation d'assurance-chômage ont des taux de remplacement moins élevés; le traitement fiscal immédiat des gains et des prestations diffère (même si les éventuelles répercussions fiscales sont les mêmes); les cotisations au régime de pension et à l'assurance-chômage sont traitées différemment en ce qui concerne les gains et les prestations;

- de nombreux répondants sans emploi, bénéficiaires de l'assurance-chômage, ont fait état de très peu d'autres revenus personnels, mais une proportion importante (40 p. 100) des prestataires font état d'un revenu personnel représentant au moins le double de leurs prestations d'assurance-chômage. Une partie de ce revenu provient de gains qui sont trop peu élevés pour réduire les prestations d'assurance-chômage à zéro;

- pour environ la moitié des ménages constitués d'un adulte célibataire, le revenu du ménage provient principalement des prestations d'assurance-chômage. Pour l'autre moitié, toutefois, le répondant ne touche pas de prestations d'assurance-chômage, ou a d'autres sources importantes de revenu;

- pour les répondants mariés dont le conjoint était sans emploi à la date de l'entrevue, les prestations d'assurance-chômage reçues sont encore moins importantes; seulement un tiers d'entre eux, environ, ont indiqué que les prestations d'assurance-chômage constituaient plus que 75 p. 100 du revenu du ménage;

- pour les répondants mariés dont le conjoint occupait un emploi à la date de l'entrevue, les prestations d'assurance-chômage sont relativement sans importance; seulement 10 p. 100 environ de ces ménages ont indiqué que les prestations d'assurance-chômage constituaient plus que les trois quarts du revenu du ménage.

3.2 Changements dans les dépenses totales des chômeurs

Une analyse des changements dans les dépenses totales des personnes qui étaient sans emploi à la date de la première entrevue révèle ce qui suit :

- les parents uniques ont connu une diminution de leurs dépenses plus considérable que tout autre groupe;

- les répondants célibataires et les répondants mariés ayant un conjoint sans emploi ont connu une baisse plus importante que les répondants mariés dont le conjoint avait un emploi;

- la réduction a été moindre pour ceux qui occupaient un emploi intermédiaire;

- les répondants plus âgés ont subi une baisse plus importante;

- les répondants ayant une rémunération élevée ont subi une baisse plus importante;

- ceux qui avaient certains actifs à la date de la perte de l'emploi de référence ont réduit leurs dépenses dans une moindre mesure.

3.3 Changements dans les niveaux de prestations d'assurance-chômage et changements dans les dépenses

Enfin, nous relions les changements dans les niveaux de prestations aux changements dans l'ensemble des dépenses. Étant donné le lien relativement faible entre les prestations et le revenu personnel, entre le revenu personnel et le revenu du ménage (pour les répondants mariés) et entre les changements dans le revenu du ménage et ceux dans les dépenses, nous avons fait les constatations suivantes, qui ne sont pas surprenantes :

- les variations des taux de remplacement ne semblent pas entraîner de changement dans les dépenses totales des répondants mariés;

- pour les répondants célibataires et parents uniques, il semble que les prestations d'assurance-chômage aient un certain effet sur les dépenses, quoique très modeste. Nous estimons qu'une augmentation de dix points du taux de remplacement mènerait à une augmentation de seulement 0,7 p. 100 des dépenses.

1. Incidence de la règle des personnes à charge

Dans la présente section, on trouvera une analyse de l'incidence de la règle des personnes à charge à partir des données de l'Enquête par panel auprès des chômeurs canadiens (EPCC) de 1995. En vertu de cette règle, un demandeur admissible aux prestations d'assurance-chômage qui avait des personnes à charge et gagnait un revenu (assurable) peu élevé avant la cessation d'emploi avait droit à un taux de remplacement de 60 p. 100 plutôt qu'au taux réglementaire de 55 p. 100. Dans la première partie de l'EPCC de 1995, on comptait 5 178 répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage entre la date de cessation d'emploi et celle de la première entrevue. Sur ce nombre, 729 (ou 14,1 p. 100) étaient admissibles au taux majoré. Le tableau 1.1 présente certaines caractéristiques démographiques pour ceux qui étaient admissibles et pour ceux qui ne l'étaient pas.

... en vertu de cette règle, un demandeur admissible aux prestations d'assurance-chômage qui avait des personnes à charge et gagnait un revenu ... peu élevé avant la cessation d'emploi avait droit à un taux de remplacement de 60 p. 100 plutôt qu'au taux réglementaire de 55 p. 100.

La première dichotomie observée se situe entre les hommes et les femmes. Selon les chiffres indiqués dans le tableau 1, le quart des femmes touchant des prestations d'assurance-chômage étaient admissibles au taux majoré, contre seulement 6 p. 100 des hommes. Ces données reflètent le fait que le salaire moyen et le nombre moyen d'heures d'emploi sont moins élevés dans le cas des femmes. La section suivante du tableau 1.1 présente des statistiques en fonction du nombre moyen d'heures d'emploi. Comme on peut le constater, 27 p. 100 des répondants qui avaient un emploi à temps partiel (selon la définition, moins de 30 heures par semaine normale de travail) étaient admissibles, contre 12 p. 100 de ceux qui occupaient un emploi à plein temps. Par conséquent, la nouvelle règle offre un meilleur soutien aux femmes ou aux travailleurs à temps partiel.

Tableau 1.1
Admissibilité des répondants à la règle des personnes à charge, selon le groupe démographique

	Données disponibles	Proportion de l'échantillon	Proportion admissible à un taux majoré
Femmes	5 178	41,8 %	25,7 %
Hommes		58,2 %	5,7 %
Temps partiel	5 091	14,1 %	27,3 %
Plein temps		85,9 %	11,9 %
Atlantique	5 170	13,6 %	18,0 %
Québec		34,4 %	15,0 %
Ontario		31,0 %	11,9 %
Prairies		11,8 %	15,9 %
C.-B.		9,2 %	9,2 %
Célibataire	5 043	15,1 %	3,1 %
Couple sans enfant		20,9 %	3,4 %
Parent unique		3,4 %	42,9 %
Couple avec enfants		44,3 %	24,1 %
Autres		16,4 %	6,7 %

La troisième section du tableau 1.1 ventile l'admissibilité selon la région. C'est dans les provinces de l'Atlantique que la proportion de répondants admissibles au taux majoré est la plus élevée et en Colombie-Britannique qu'elle est la plus faible. De fait, la proportion de personnes bénéficiant du taux majoré est deux fois plus élevée dans les provinces de l'Atlantique qu'en Colombie-Britannique. La dernière section du tableau 1.1 ventile la proportion de répondants admissibles selon le type de famille. Alors que les prestataires n'ayant aucune personne à charge ne devraient pas être admissibles au taux majoré, on observe qu'un petit nombre de répondants ayant signalé ne pas avoir d'enfant (catégorie du tableau « célibataire » et « couple sans enfant ») bénéficiaient quand même du taux majoré. Il s'agit très certainement d'erreurs dans l'enquête au moment de la classification dans le type de famille. Une constatation principale se dégage quant au type de famille : plus de 40 p. 100 des répondants parents uniques ont touché des prestations majorées. Étant donné que la règle ne tient pas compte du revenu du conjoint (le cas échéant), cette situation reflète le plus faible revenu de ce groupe plutôt que son plus grand « besoin ». On constate également qu'environ le quart des répondants mariés avec enfants ont reçu des prestations majorées.

Le tableau 1.2 ventile la proportion de répondants admissibles au remplacement majoré de l'assurance-chômage, selon certains critères financiers. D'abord, nous considérons l'admissibilité aux prestations d'assistance sociale et la perception de ces dernières. La situation à cet égard revêt une certaine importance puisque toute augmentation des prestations d'assurance-chômage destinées à un ménage bénéficiaire de l'assistance sociale entraîne tout simplement une diminution équivalente des prestations au titre de l'assistance sociale. Par conséquent, quiconque vit dans un ménage prestataire de l'assurance sociale ne peut tirer parti du supplément que pourraient lui procurer des prestations d'assurance- chômage majorées (à moins que ces prestations ne soient supérieures aux prestation d'assistance sociale). L'admissibilité à l'assistance sociale est fonction de la composition de la famille, de la province de résidence et du revenu du ménage. On peut déterminer pour tous les ménages le niveau de revenu correspondant au seuil d'admissibilité à l'assistance sociale. Toutefois, nous ne disposons d'aucune mesure du revenu du ménage pour un grand nombre de répondants à l'enquête. Par conséquent, ce volet de l'analyse ne porte que sur 4 234 ménages. La première section du tableau 1.2 indique qu'environ 20 p. 100 des répondants admissibles à l'assistance sociale avaient droit au taux de prestations majoré. Or, dans leur cas, ces prestations supplémentaires n'augmentent absolument pas le revenu net du ménage.

Tableau 1.2
Admissibilité à la règle des personnes à charge selon le groupe économique

	Données disponibles	Proportion de l'échantillon	Proportion de répondants admissibles
Admissible à l'assurance sociale	4 234	16,8 %	19,9 %
Non admissible à l'assurance sociale		83,2 %	13,6 %
Bénéficiaire de l'assurance sociale	5 178	3,6 %	28,7 %
Non bénéficiaire de l'assurance-sociale		96,4 %	13,5 %
Part du revenu < 0,25	5 004	8,5 %	21,4 %
0,25 < part < 0,5		24,2 %	23,6 %
0,5 < part < 0,75		17,2 %	14,7 %
Part du revenu > 0,75		50,2 %	8,3 %
Marié, conjoint avec revenu	3 281	67,0 %	20,2 %
Marié, conjoint sans revenu		33,0 %	12,3 %
" Difficultés financières "	4 045	52,9 %	15,9 %
" Pas de difficultés financières "		47,1 %	12,1 %

Nous présentons également les résultats concernant la réponse à la question se rapportant à la perception de prestations d'assistance sociale. On constate que très peu de répondants étaient bénéficiaires de l'assistance sociale (seulement 3,6 p. 100 ont déclaré être bénéficiaires de l'assistance sociale au moment de l'enquête alors que notre analyse de l'admissibilité porte à croire que 16,8 p. 100 des répondants y avaient droit). Près de 30 p. 100 de ceux qui se sont déclarés bénéficiaires de prestations d'assistance sociale touchaient des prestations majorées. Cette observation renforce l'argument présenté dans le paragraphe précédent, selon lequel la règle des personnes à charge permet à certains ménages dans le besoin de toucher des prestations supplémentaires, mais sans accroître le revenu net.

La section suivante du tableau 1.2 donne suite à l'indication qui ressort de l'analyse du tableau 1.1 selon laquelle la règle des personnes à charge pouvait entraîner un transfert de prestations supplémentaires à des ménages à revenu élevé, du fait qu'elle prenait en compte uniquement le revenu du répondant et non celui des autres membres du ménage. À cette fin, nous utilisons la question de l'enquête portant sur la part que représentait pour le ménage[1] le revenu du répondant, avant la cessation d'emploi. Les gains et le revenu du ménage peuvent être différents soit parce que le répondant touche un montant élevé sous forme de revenu non gagné, soit parce que d'autres membres du ménage ont un certain revenu. Le ratio gains-revenus du ménage avant la cessation d'emploi est ventilé en quatre catégories : < 0,25; de 0,25 à 0,5; de 0,5 à 0,75; et > 0,75. Plus d'un cinquième des ménages où les gains du répondant étaient inférieurs à la moitié du revenu du ménage avaient droit aux prestations

1 Lorsque cette donnée de l'enquête était manquante, nous avons déterminé la valeur d'après l'information sur les gains et le revenu du répondant et du conjoint (le cas échéant) pour l'exercice financier de 1994

... un grand nombre de personnes bénéficiant des prestations majorées n'en avaient pas besoin ... de nombreux bénéficiaires avaient un conjoint occupant un emploi qui contribuait de façon appréciable au revenu du ménage.

majorées. Une fois encore, cela reflète le fait que la règle des personnes à charge met l'accent sur le revenu individuel plutôt que sur le revenu du ménage. En effet, nombre des ménages ayant reçu des prestations majorées avaient déclaré un revenu « autre » assez élevé pour que le ménage ne puisse pas être considéré comme « pauvre », quelle que soit la définition retenue. La quatrième section du tableau 1.2 corrobore cette idée : les personnes au chômage mariées dont le conjoint occupe un emploi ont proportionnellement été plus nombreuses à toucher des prestations majorées que celles dont le conjoint était sans revenu, 20 p. 100 par rapport à 12 p. 100.

La dernière section du tableau 1.2 établit une corrélation avec la question demandant aux répondants de préciser si la cessation de l'emploi de référence avait entraîné des difficultés financières. Bien que cette notion soit légèrement imprécise, force est de constater que 12 p. 100 de ceux qui n'ont mentionné aucune difficulté financière ont reçu des prestations majorées contre seulement 16 p. 100 dans le cas de ceux qui ont déclaré avoir éprouvé certaines difficultés financières.

L'analyse effectuée ci-avant porte à croire que la règle des personnes à charge n'était pas satisfaisante, pour deux raisons :

- un grand nombre de personnes bénéficiant des prestations majorées n'en avaient pas besoin. En particulier, de nombreux bénéficiaires avaient un conjoint occupant un emploi qui contribuait de façon appréciable au revenu du ménage;

- de nombreux ménages à faible revenu étaient admissibles aux prestations d'assistance sociale ou en recevaient effectivement. Or, les prestations supplémentaires d'assurance-chômage n'augmentaient pas leur revenu global.

2. Niveau de vie après la perte d'un emploi

2.1 Qui a éprouvé des difficultés financières?

Dans cette section, nous examinons l'incidence d'une période de chômage sur le niveau de vie. Nous concentrons notre attention sur un sous-échantillon de l'ensemble de l'échantillon de 7 894 répondants. En particulier, nous avons écarté les répondants qui :

- étaient célibataires, vivaient chez leurs parents ou autres (suppression de 1 686 répondants);
- ont signalé qu'ils avaient démissionné ou abandonné leur emploi pour un autre emploi (suppression de 1 002 répondants);
- ont signalé qu'ils n'étaient pas employés et qu'ils n'étaient pas non plus au chômage (suppression de 678 répondants).

La première sélection a exclu ceux qui étaient moins susceptibles de fournir des détails fiables sur le ménage. La seconde sélection a exclu ceux qui n'ont pas connu de période de chômage ou qui ont démissionné. La sélection finale a exclu ceux qui ne participaient pas à la population active (parce qu'ils étaient retraités, étudiants ou autres). La taille de l'échantillon final, après ces sélections, était de 4 528 répondants.

Dans l'EPCC de 1995, nous avons deux mesures fondamentales de changements dans le niveau de vie : une question sur les difficultés financières à un moment donné par suite de la cessation d'emploi et une série de questions à partir desquelles nous pouvons construire une mesure du changement dans les dépenses totales entre le mois précédant le relevé d'emploi et la première entrevue. Ces deux indicateurs ne sont pas nécessairement synonymes. Par exemple, un répondant ayant éprouvé des difficultés financières, qui s'est trouvé ensuite un bon emploi avant la première entrevue, pourrait mentionner des difficultés financières, mais indiquer que ses dépenses totales se sont accrues depuis le mois précédant le relevé d'emploi. Ou bien, un répondant pourrait faire état d'une diminution de l'ensemble de ses dépenses, mais ne pas avoir l'impression qu'il éprouve des difficultés financières. Regroupées, ces deux mesures devraient nous fournir une information de base sur le niveau de vie au cours d'une période de chômage.

Considérons d'abord la question des difficultés financières. La question de l'enquête était la suivante :

« La perte de votre emploi le (date du relevé d'emploi) a-t-elle entraîné des difficultés financières pour votre ménage? »

Notons que la question renvoie précisément aux facteurs financiers. Le but n'était pas d'obtenir des renseignements sur les répercussions plus vastes de la perte d'un emploi, d'ordre psychologique, ou au niveau de la santé. Le taux de réponse a été remarquablement élevé, à 99,6 p. 100 — par conséquent, les répondants ont jugé facile de répondre à cette question même si nous, les analystes, trouvions difficile de l'interpréter! Parmi ceux qui ont répondu, 47,9 p. 100 ont déclaré qu'*ils n'avaient pas éprouvé* de difficultés financières. Dans le reste de cette sous-section, nous fournissons plus de détails sur ceux qui ont éprouvé des difficultés.

Nous fournissons les ventilations en fonction des éléments suivants :

- la durée de la période de chômage;
- la situation professionnelle actuelle;
- l'importance du revenu du répondant pour le ménage au cours de la période précédant le relevé d'emploi;
- la situation professionnelle des autres membres du ménage;
- la région;
- les actifs nets à la date du relevé d'emploi;
- l'admissibilité à l'assurance-chômage.

Relativement au premier de ces éléments, nous classons les répondants en catégories, selon qu'ils occupaient ou non un emploi au moment de l'enquête. Pour ceux qui étaient chômeurs, nous établissons une distinction entre ceux qui ont été continuellement sans emploi et ceux qui ont eu un emploi intermédiaire. Nous répartissons ceux qui occupent actuellement un emploi, selon la durée de la première période de chômage après la perte de l'emploi de référence, comme indiqué au tableau 2.1. Comme on peut le voir selon les taux, les répondants qui ont connu une courte période de chômage ont éprouvé nettement moins de difficultés que ceux qui ont été continuellement au chômage. Pour tous les autres (qu'ils aient ou non actuellement un emploi), la proportion de ceux qui ont indiqué des difficultés est assez similaire. Il semble par conséquent qu'il n'y ait pas beaucoup de différence à cet égard entre ceux qui sont actuellement au chômage, mais qui ont eu un emploi intermédiaire et ceux qui occupent actuellement un emploi après avoir eu une période de chômage de durée moyenne. C'est un élément que nous reverrons dans l'analyse qui suit.

Tableau 2.1
Difficultés financières selon la durée de la période de chômage

Situation professionnelle actuelle	Durée de la période de chômage	% selon la catégorie	% de répondants mentionnant des difficultés
Occupant un emploi	<5 semaines	26,9	31,6
	5-15 semaines	17,8	50,8 [8,3]
	15-25 semaines	11,0	56,9 [9,4]
	>25 semaines	6,9	55,4 [7,4]
Sans emploi	Emploi intermédiaire	19,0	58,9 [12,1]
	Période de chômage continue	18,5	74,1 [21,7]

Nota : la valeur indiquée entre crochets [ ] dans la dernière colonne est la valeur t, qui permet de vérifier si la valeur est la même que celle de la première ligne. La taille de l'échantillon est de 4 017 répondants.

La ventilation suivante en catégories se fait selon la situation professionnelle. Précisément, pour ceux qui occupaient un emploi au moment de l'enquête, nous avons une mesure de l'enquête qui permet d'effectuer une comparaison entre le degré de satisfaction procuré par l'emploi actuel et celui qu'offrait l'emploi de référence. En combinant cette variable avec les catégories de répondants sans emploi, nous obtenons les catégories présentées au tableau 2.2. La tendance est moins nette pour cette classification en catégories que pour la précédente. Ceux qui ont été continuellement au chômage sont encore ceux qui ont fait état du taux de difficultés financières le plus élevé et ce sont les personnes qui occupaient un emploi à peu près équivalent à leur ancien emploi qui affichaient le taux de difficulté financière le plus bas. Ce résultat semble attribuable au fait que le « nouvel » emploi est souvent l'ancien emploi et que le rappel au travail était prévu alors que ceux qui ont trouvé un nouvel emploi, plus intéressant, y sont parvenus au prix de certaines difficultés financières à court terme.

Tableau 2.2
Difficultés financière selon la situation professionnelle

Situation professionnelle actuelle	Satisfaction professionnelle comparé à satisfaction professionnelle avant le relevé d'emploi	% de la catégorie	% des répondants indiquant des difficultés
Occupant un emploi	Peu satisfait	24,1	45,0
	À peu près la même chose	31,6	38,9 [3,1]
	Moins satisfait	9,0	62,6 [6,1]
Sans emploi	Emploi intermédiaire	17,9	58,9 [6,1]
	Période de chômage continue	17,4	74,1 [12,5]

Nota : Voir le Tableau 2.1. La taille de l'échantillon est de 4 256 personnes.

Dans les deux séries de catégories suivantes, nous examinons la place du répondant au sein du ménage. La première question a trait à l'importance des gains du répondant pour le ménage au cours de la période précédant le relevé d'emploi. Nous disposons en réalité de trois mesures indépendantes de cet élément. D'abord, dans le questionnaire, nous avons demandé directement dans quelle fourchette se situait la participation du répondant au revenu du ménage(de 0,75 à 1; de 0,5 à 0,75; de 0,25 à 0,5; et de moins de 0,25) au cours du mois précédant le relevé d'emploi. Nous possédons également des renseignements fiscaux pour l'année précédente qui nous permettent d'évaluer l'importance relative du revenu du répondant en divisant son revenu brut de 1994 par le revenu brut combiné, le cas échéant, du répondant et de son conjoint pour la même année. Manifestement, ces deux mesures diffèrent quant à la date, selon qu'elles utilisent l'approche du revenu net ou du revenu brut et que la dernière exclut les gains des autres membres du ménage. Comme l'indiquent les restrictions visant l'échantillon que nous avons précisées au début de la section, ce dernier aspect ne devrait pas être trop important. La troisième mesure est plutôt indirecte. Nous avons l'information de l'enquête sur le revenu net courant du ménage, les changements touchant ce revenu depuis le mois précédant la date du relevé d'emploi et les gains nets provenant de l'emploi de référence. À partir des deux premières valeurs, nous pouvons construire une mesure (imparfaite) du revenu du ménage avant la date du relevé d'emploi et ensuite une mesure de l'importance relative de ce revenu et des gains nets provenant de l'emploi de référence. Nous désignons ces trois mesures par les expressions de " mesure de l'enquête "; " mesure issue des données fiscales " et " mesure indirecte ", respectivement. Dans la présente section, nous n'examinerons pas en détail la correspondance entre ces mesures; nous mentionnerons simplement leur corrélation avec la variable des difficultés financières.

La régression linéaire de la variable dichotomique des difficultés financières relative à toutes les mesures de l'importance indique une forte corrélation positive entre l'importance et les difficultés. Une régression linéaire de la variable dichotomique des difficultés financières sur les variables dichotomiques correspondant aux quatre fourchettes de mesures de l'enquête révèle que la distinction se fait selon que les répondants apportaient avant la cessation d'emploi moins de 25 p. 100 du revenu du ménage (seulement 28 p. 100 font état de difficultés); entre 25 p. 100 et 75 p. 100 (50 p. 100 font état de difficultés) ou plus de 75 p. 100 (58 p. 100 font état de difficultés). Ce dernier groupe est principalement constitué de ménages d'une seule personne, de parents uniques et de couples mariés au sein desquels seul le répondant occupait un emploi. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner de voir que lorsqu'on considère la structure familiale et l'apport du travail du conjoint, on trouve des tendances similaires, comme l'illustre le tableau 2.3. Les couples mariés dont le conjoint était employé au moment du relevé d'emploi sont donc ceux qui indiquent le taux de difficulté le moins élevé alors que les parents uniques font

état du degré de difficulté le plus élevé. Notons, toutefois, que le nombre de ménages de l'échantillon constitués d'un parent unique est plutôt petit et que la proportion de ceux qui font état de difficultés n'est pas beaucoup plus élevée que chez les célibataires. Par conséquent, on ne sait pas très bien si la présence d'enfants au sein des ménages qui ne vivent pas en couple augmente la probabilité d'éprouver des difficultés financières.

Tableau 2.3
Difficultés financières selon la structure familiale

Type de famille	Pourcentage de la catégorie	Pourcentage mentionnant des difficultés
Couples, conjoint avec emploi	54,2	47,1
Couples, conjoint sans emploi	22,8	53,1 [3,2]
Célibataires	19,0	60,3 [6,6]
Parents uniques	4,0	71,7 [6,3]

Nota : Voir le Tableau 2.1. La taille de l'échantillon est de 4 338 répondants.

Une autre variable intéressante a trait à la façon dont les difficultés financières varient d'une région à l'autre. Nous ne présenterons pas les résultats détaillés, préférant nous borner à dire qu'il n'y a pas d'écart significatif entre les régions, en dehors du Québec, et que la proportion de répondants faisant état de difficultés est nettement inférieure au Québec (47 p. 100) par rapport à ce qu'il en est dans le reste du pays (environ 54 p. 100).

La prochaine variable que nous examinerons a été construite pour les « actifs nets (= actifs-dettes) au moment de la cessation d'emploi ». Comme cette variable est construite à partir d'une série de questions concernant les actifs et les dettes à court terme, ainsi que les changements qui s'y rapportent, elle risque fort d'être imparfaite. En conséquence, nous n'utilisons que des variables catégoriques dérivées pour classer une valeur négative, nulle ou positive. En outre, le taux de réponse aux questions utilisées pour la construction de la variable des actifs nets est inférieur à celui qu'on observe ailleurs de sorte que l'échantillon utilisable n'est que de 3 575 répondants. Les résultats sont présentés au tableau 2.4. Comme on peut le voir, les ménages qui avaient des actifs nets négatifs au moment de la perte d'emploi ont été proportionnellement plus nombreux à faire état de difficultés que les ménages qui n'étaient pas endettés.

Le répondant était plus susceptible de faire état de difficultés si ... le répondant a connu une période de chômage prolongée ... le ménage avait des actifs nets nuls ou négatifs au moment de la perte d'emploi ... le répondant était célibataire ou parent unique.

Tableau 2.4
Difficultés financières selon les actifs à la date de cessation d'emploi

Catégorie actifs nets	Pourcentage de la catégorie	Pourcentage mentionnant des difficultés
Négatifs	37,9	60,3 [4,1]
Zéro	15,3	50,2
Positifs	46,8	45,2 [2,0]

Nota : Voir le Tableau 2.1. La taille de l'échantillon est de 3 575 répondants.

Enfin, nous examinons l'interaction entre les difficultés financières et la perception de prestations d'assurance-chômage. À cette fin, nous ne tenons compte que des répondants qui étaient sans emploi au moment de l'enquête (c'est-à-dire, ceux qui ont déclaré ne pas être employés). Bien que le taux de difficultés financières soit plus élevé (68 p. 100) parmi le groupe de prestataires de l'assurance-chômage que parmi leurs homologues non prestataires (64 p. 100), la différence n'est pas très importante sur le plan statistique. Il est donc préférable de conclure qu'il n'y a pas de corrélation entre le fait d'être prestataire d'assurance-chômage et le fait de faire état de difficultés financières. Une explication possible à cet égard est que ceux qui n'éprouvent pas de difficulté sont moins susceptibles de présenter une demande d'assurance-chômage. Cela peut signifier également que les non-prestataires ne sont pas admissibles parce qu'ils ne participaient que faiblement à la population active et n'ont pas accumulé suffisamment de semaines de travail pour l'être. Dans ce deuxième cas, la perte de l'emploi pourrait entraîner moins de difficultés que pour les autres travailleurs. Nous reprendrons ci-après notre analyse des niveaux de vie (tels qu'ils ont été mesurés par les changements dans les dépenses totales) par rapport à la perception de prestations d'assurance-chômage.

Jusqu'à maintenant, nous avons examiné un à la fois certains des facteurs explicatifs des difficultés financières. Il est clair, toutefois, que certains de ces facteurs ne sont peut-être que des approximations pour certaines autres variables. Nous terminons donc cette sous-section par une analyse de régression multiple qui présente du côté droit tous les facteurs considérés ci-avant (sauf pour la perception de prestations d'assurance-chômage). Le tableau 2.5 présente les résultats détaillés. Il convient de noter que nombre des variables indiquées ci-après sont absentes pour certaines observations dans la base de données, de sorte que nous ne pouvons utiliser que 2 988 observations dans cette régression.

Tableau 2.5
Analyse de régression des difficultés financières

Variable	Coefficient	valeur t
Constante	31,2	-
Région de l'Atlantique	-2,2	0,6
Québec	-4,8	1,5
Ontario	2,2	0,7
Prairies	6,2	1,7
De 5 à 15 semaines de chômage	19,0	7,4
De 15 à 25 semaines de chômage	24,9	9,2
Ayant un emploi actuellement > 25 semaines sans emploi	24,2	6,7
Sans emploi actuellement, emploi intermédiaire	26,8	9,2
Période de chômage continue	41,7	14,2
Actifs nets négatifs à la date du relevé d'emploi	8,4	3,3
Actifs nets positifs à la date du relevé d'emploi	-5,8	2,3
Employé - emploi non satisfaisant	16,6	5,0
Employé - emploi satisfaisant	-4,1	1,8
Importance < 0,25	-23,7	6,0
0,25 ≤ importance < 0,5	-2,0	0,8
0,5 ≤ importance < 0,75	-3,8	1,5
Marié, conjoint sans emploi	4,0	1,7
Célibataires	8,2	3,3
Parents uniques	20,3	4,7

Nota : La taille de l'échantillon est de 2 988 répondants. La variable dépendante est une variable dichotomique pour l'indication de " difficultés financières ".

Cette régression révèle que la plupart des effets dégagés de l'analyse de régression simple effectuée ci-avant demeurent valables, même lorsque nous contrôlons d'autres effets (corrélés). Les principaux résultats peuvent être résumés de la manière suivante.

Le répondant était plus susceptible de faire état de difficultés financières dans les cas suivants :

- le répondant a connu une période de chômage prolongée (plus de 5 semaines). En particulier, les trois quarts des répondants ayant été sans emploi de façon continue entre la date de cessation d'emploi et la date de l'entrevue (une période moyenne de 9 mois) ont fait état de difficultés;

- le ménage avait des actifs nets nuls ou négatifs au moment de la perte d'emploi;

- à la date de l'entrevue, le répondant occupait un emploi non satisfaisant (comparativement à l'emploi de référence);

- le répondant contribuait à une part importante du revenu du ménage avant la cessation d'emploi. On constate en particulier que ceux qui contribuaient à moins de 25 p. 100 du revenu du ménage avant la cessation d'emploi ne faisaient guère état de difficultés;

- le répondant était célibataire ou parent unique.

2.2 Changements dans le revenu et changements dans les dépenses totales

Comme nous l'avons analysé ci-dessus, nous pouvons également utiliser la mesure des changements dans les dépenses totales pour déterminer quels sont ceux qui ont subi une baisse importante de leur niveau de vie au cours d'une période de chômage et quelle est l'incidence des niveaux de prestation d'assurance-chômage sur la situation. La question de l'enquête ayant trait au changement dans les dépenses totales était la suivante :

« À combien estimez-vous l'ensemble des dépenses effectuées par vous et votre ménage au cours du dernier mois (avec indications suggérant des postes comme l'hypothèque, le loyer, les frais d'épicerie, etc.? »

Cette question est immédiatement suivie par une série de questions visant à déterminer de quel ordre a été le changement entre le mois précédant le relevé d'emploi et le mois avant l'entrevue. La série de questions était la suivante (l'exemple ci-dessous paraphrase les questions de l'enquête).

- Vos dépenses totales ont-elles diminué?
- Si « oui » - de combien?
- Si « non » - vos dépenses ont-elles augmenté?
- Si « oui » - de combien?

À partir de cette information, nous calculons une variable de changement qui est établie à zéro si le répondant répond par la négative aux deux questions sur le changement.

Le taux de réponse aux questions sur le changement a été excellent : nous pouvons construire une variable de changement pour 3 928 répondants de notre sous-échantillon de 4 528 répondants, ce qui représente un taux de réponse de 87 p. 100. Parmi les personnes qui ont répondu, 22,8 p. 100 ont fait état d'une diminution des dépenses, 41,7 p. 100 n'ont signalé aucun changement et 35,5 p. 100 ont fait état d'une augmentation. Dans le reste de notre rapport, nous nous attacherons surtout à faire une ventilation détaillée de ces chiffres. Au départ, toutefois, mentionnons que le nombre de répondants ayant indiqué « aucun changement » semble invraisemblablement élevé. Une

analyse détaillée de la répartition des changements (non présentée ici) porte à croire que l'anomalie a trait en partie au fait que certains répondants ne font pas état des petits montants (ils arrondissent à zéro). Ceci n'est pas un problème très grave — si le changement était en vérité de 20 $ et que nous inscrivons zéro, la perte n'est pas grande.

Il ne semble pas, toutefois, que tous les zéros puissent être comptabilisés de cette façon. Il est également préoccupant qu'un trop grand nombre de répondants aient fait état d'importants changements positifs alors que cela n'est guère vraisemblable, compte tenu des circonstances. Nous reviendrons sur cette question ci-après. Pour l'instant, nous devons prendre les réponses sur le changement dans les dépenses totales telles que fournies par les répondants.

Avant de présenter une analyse de ceux qui ont diminué leurs dépenses totales, nous donnons la relation entre cette notion et la mesure des difficultés financières analysées dans la sous-section précédente. Comme nous l'avons dit au début de la présente sous-section, il est possible que les répondants aient éprouvé des difficultés, mais qu'ils aient maintenant retrouvé un bon emploi sûr et fassent par conséquent état d'une augmentation de l'ensemble de leurs dépenses. Nous présentons donc les résultats d'après la situation professionnelle des répondants au moment de la première entrevue. Dans le tableau 2.6, nous présentons les statistiques de base pour cette variable et sa relation à la variable des difficultés financières utilisée ci-avant. Logiquement, ceux qui ont vu baisser leurs dépenses totales sont plus susceptibles de faire état de difficultés que ceux qui n'ont signalé aucun changement ou ont indiqué une augmentation de leurs dépenses. En revanche, la constatation que 66,5 p. 100 des personnes sans emploi faisant état d'une augmentation dans leurs dépenses totales ont également fait état de difficultés financières est tout à fait surprenante. Il est difficile de trouver une raison à ce résultat.

Tableau 2.6
Difficultés financières et changements dans les dépenses

	Actuellement sans emploi		Occupe actuellement un emploi	
Dépenses totales	**Pourcentage de la catégorie**	**% mentionnant des difficultés**	**Pourcentage de la catégorie**	**% mentionnant des difficultés**
Réduction	34,3	72,6 [4,6]	17,3	60,8 [9,3]
Même niveau	39,6	58,2	42,6	35,7
Augmentation	26,2	66,5 [2,5]	40,1	45,5 [4,7]
Taille de l'échantillon	1 277		2 638	

Nota : Voir le Tableau 2.1.

Au lieu d'utiliser une mesure indiquant si les dépenses totales ont grimpé ou diminué, nous avons la possibilité de tenir compte du changement proportionnel dans les dépenses. Cette façon de procéder tient compte du fait que d'importants changements proportionnels dans l'ensemble des dépenses sont généralement associés à l'expression de difficultés financières. Une régression de la variable dichotomique des difficultés par rapport au changement proportionnel dans les dépenses donne une relation négative statistiquement significative mais modeste que les répondants occupent ou non un emploi. Pour les répondants sans emploi, une baisse de 10 p. 100 des dépenses totales est censée se traduire par une augmentation de seulement 0,02 point de la probabilité de faire état de difficultés.

À la lumière de cette analyse, nous en arrivons à la conclusion qu'il existe une corrélation positive mais faible entre les deux mesures du changement du niveau de vie que nous possédons. Par conséquent, les deux mesures donnent de l'information sur des aspects différents du changement dans le niveau de vie. Dans l'ensemble de l'analyse qui suit, nous nous concentrons sur la variation des dépenses totales.

La prochaine série de résultats que nous présentons a trait à la relation entre la variation du revenu du ménage et celle des dépenses totales. En général, l'analyse classique du niveau de vie au cours d'une période de chômage tient pour acquis que ces deux variations sont identiques. On suppose donc souvent, de manière implicite, qu'un changement dans le montant des prestations d'assurance-chômage conduirait directement à un changement équivalent dans les dépenses. Cette hypothèse revient à ignorer la possibilité d'épargner, de réduire l'épargne ou d'emprunter. En d'autres mots, si les personnes visées peuvent maintenir leurs dépenses totales malgré une perte de revenu sur une courte période, on observera dans ce cas de plus faibles changements dans les dépenses totales que dans le revenu. Dans la prochaine section, nous

présenterons une analyse détaillée de la variation du revenu des personnes actuellement sans emploi; nous nous bornerons, dans la présente partie, à une analyse plus fondamentale de la relation entre la variation du revenu et celle des dépenses totales pour tous les répondants.

La mesure de la variation du revenu est dérivée de questions de l'enquête extrêmement similaires à celles portant sur les dépenses totales. On a interrogé d'abord les répondants sur le revenu du ménage, puis on leur a aussitôt demandé d'indiquer la variation de revenu à partir du mois précédant la date du relevé d'emploi (nous avons procédé exactement de la façon indiquée ci-avant pour les dépenses totales). Là encore, nous avons obtenu un excellent taux de réponse, soit 90 p. 100. Les proportions de répondants ayant fait état d'une diminution, d'aucune variation ou d'une augmentation sont respectivement de 44,3 p. 100, 35,6 p. 100 et 20,1 p. 100. Comme auparavant, nombre de zéros sont attribuables au fait que l'on a arrondi. Dans une section ultérieure, nous comparons ces réponses avec d'autres mesures de la variation du revenu afin d'évaluer leur fiabilité.

Nous présentons d'abord les résultats sur la répartition de la variation du revenu et des dépenses totales, selon la situation professionnelle, en utilisant les mêmes catégories qu'au tableau 2.2. Le tableau 2.7 présente la variation proportionnelle du revenu et des dépenses pour le premier quartile (25 p. 100), la médiane (50 p. 100) et le troisième quartile (75 p. 100). Il convient de signaler un élément important concernant cette répartition : à mesure que l'on descend la colonne, les valeurs n'augmentent généralement pas. Par conséquent, les répondants ayant été sans emploi de façon continue ont fait état d'une baisse médiane de 20 p. 100 du revenu du ménage contre « aucun changement » pour ceux qui occupent maintenant un emploi au moins aussi intéressant que l'emploi de référence. Un second élément digne de mention se dégage de ce tableau : la variation des dépenses est presque toujours plus élevée que la variation du revenu. Par conséquent, la variation du revenu médian pour les répondants ayant été sans emploi pendant une période continue est de moins 20 p. 100, alors que la variation médiane des dépenses est de zéro. Les ménages ne réduisent donc pas leurs dépenses proportionnellement aux changements dans le revenu. Autrement dit, le tableau indique de façon fort probante que les ménages peuvent se prémunir contre la variation de leurs revenus (pendant au moins neuf mois); c'est-à-dire que les ménages « maintiennent la consommation ».

Tableau 2.7
Changements proportionnels dans le revenu et les dépenses

Situation profesionnelle actuelle	Changement dans le revenu				Changement dans les dépenses			
	Échan-tillon	25 %	50 %	75 %	Échan-tillon	25 %	50 %	75 %
Employé, plus satisfait	872	-3,8	0	14,3	884	0	0	11,5
Employé, satis. équivalente	1 105	-2,4	0	0	1 106	0	0	6,3
Employé, moins satisfait	324	-24,2	-6,8	0	320	-6,6	0	6,1
Chômeur, emploi intermédiaire	639	-34,8	-14,3	0	631	-6,3	0	3,6
Sans emploi de façon continue	586	-37,5	-20,0	0	592	-16,7	0	0

Avant d'analyser les différences entre les groupes mises en évidence au tableau 2.7, nous présentons les tests statistiques courants pour déterminer si les distributions sont statistiquement différentes et nous assurer ainsi que tout examen empirique du tableau 2.7 ne nous induit pas en erreur. À cette fin, nous utilisons le test de Wilcoxon. Nous obtenons ainsi une variable à tester distribuée comme un $\chi^2(1)$ si les deux distributions sont les mêmes; par conséquent, si les valeurs de la variable à tester sont élevées, on peut en déduire que les distributions sont différentes. Nous faisons les tests uniquement entre catégories contiguës étant donné que les répondants sans emploi pendant une période continue, par exemple, sont de toute évidence différents des répondants occupant un emploi par rapport aux deux changements; un test courant pour tous les changements dans le revenu ou les dépenses, selon le cas, les distributions étant les mêmes, le test de Kruskal-Wallis, a une valeur $\chi^2(4)$ de 702 (191 pour la variation des dépenses) de sorte que nous pouvons avoir la certitude que les distributions ne sont pas toutes égales. Les résultats pour les comparaisons établies entre les distributions adjacentes sont présentés au tableau 2.8. Les valeurs supérieures à huit indiquent que les deux distributions sont différentes (niveau de signification de 1 p. 100). Par conséquent, nous voyons que toutes les distributions sont différentes pour le revenu; le plus souvent, chaque groupe a un changement de revenu plus faible que le groupe « au-dessus de lui ». Cela signifie que la personne sans emploi au moment de l'enquête qui avait occupé un emploi intermédiaire a connu une baisse de revenu plus faible que la personne ayant été continuellement sans emploi entre la date de cessation d'emploi et celle de la première entrevue. En ce qui a trait aux dépenses, les répondants qui occupaient un emploi ne leur donnant pas satisfaction ne sont pas différents des répondants alors sans emploi, mais ayant occupé un emploi intermédiaire. Ces derniers, toutefois, sont très différents de ceux qui ont été continuellement sans emploi. Cet état de choses s'explique peut-être par le fait que certains chômeurs acceptent des emplois temporaires de moindre qualité lorsqu'ils sont privés d'un bon emploi au cours d'une période prolongée. Le fait qu'ils occupaient un emploi à la date de l'entrevue relève tout à fait du hasard; si tel est le cas, leur revenu était plus élevé, mais leurs dépenses n'étaient pas différentes de celles des répondants du même groupe sans emploi au moment de l'enquête. C'est logique puisqu'à long

terme ceux, qui occupent des emplois de courte durée ne leur donnant pas satisfaction, nivellent leur consommation entre les périodes où ils occupent ces emplois et les périodes de chômage (ce qui détermine les dépenses, si le ménage peut emprunter ou réduire son épargne). C'est de toute évidence un aspect qui mérite qu'on s'y attache particulièrement dans une étude ultérieure.

Tableau 2.8
Tests pour l'égalité des distributions

Situation professionnelle actuelle	Changement dans le revenu	Changement dans les dépenses
Employé, plus satisfait	50,4	9,2
Employé, satisfaction équivalente	66,1	6,4
Employé, moins satisfait	17,7	2,3
Chômeur, emploi intermédiaire	13,8	26,4
Sans emploi de façon continue	-	-

Nota : Dans chaque cas, la statistique donnée χ^2 *(1)* correspond à une distribution égale à celle du groupe immédiatement au-dessous.

L'analyse que nous venons de faire donne une certaine idée des distributions des variables de changement. Nous pouvons également examiner comment les changements sont reliés au sein des ménages. Le tableau 2.9 donne le croisement des données pour les changements positifs et négatifs de revenus et de dépenses. Si les changements dans les revenus et les dépenses étaient les mêmes dans les deux cas on verrait uniquement des entrées dans la diagonale du tableau 2.9. Or, seules les données se rapportant à 53 p. 100 des répondants sont sur la diagonale; les autres répondants font état de changements différents dans le revenu et les dépenses. Les répondants sont relativement peu nombreux à avoir fait état d'une augmentation de revenu et d'une diminution de dépenses ou d'une augmentation de revenu et de dépenses stables (le triangle supérieur du tableau 2.9).

Tableau 2.9
Catégories de revenu et de dépenses

Changement dans les dépenses	Changement dans le revenu		
	Négatif	Zéro	Positif
Négatif	16,8	4,0	2,2
Zéro	13,2	22,5	6,0
Positif	11,7	10,2	13,4

Nota : Les valeurs données sont proportionnellement par case. La taille de l'échantillon est de 3 714 répondants.

... les changements dans les dépenses sont plus importants pour ceux qui ont été sans emploi de façon continue entre la perte de l'emploi de référence et la première entrevue

Le tableau 2.10 présente les estimations tirés d'une régression des changements dans les dépenses par rapport aux changements proportionnels dans le revenu, permettant une variation entre les catégories d'emploi. Les répondants qui ont été sans emploi de façon continue ont subi en moyenne une baisse nettement plus marquée de leurs dépenses que tout autre groupe (7,7 p. 100). En outre, dans le cas des personnes sans emploi au moment de l'entrevue, la variation du changement dans les revenus est bien inférieur à celui du groupe de répondants occupant un emploi et plus satisfait : environ 0,16 (somme du coefficient de changement dans le revenu pour le groupe de référence [0,28] et du coefficient du groupe de répondants sans emploi [environ -0,12] contre 0,28). Ces chiffres donnent à penser que les dépenses varient beaucoup plus en fonction de l'augmentation du revenu qu'en fonction de sa diminution; une étude approfondie de cette hypothèse dépasse le cadre de notre mandat, mais c'est un autre aspect qui mérite d'être exploré.

Tableau 2.10
Analyse de régression des changements proportionnels dans les dépenses

Catégorie d'emploi	Coordonnée à l'origine		Coefficient du changement dans le revenu	
Employé, plus satisfait	5,47	[7,2]	0,28	[11,8]
Employé, satisfaction équivalente	-0,11*	[0,1]	-0,12*	[2,9]
Employé, moins satisfait	0,63*	[0,4]	0,12*	[2,0]
Chômeur, emploi intermédiaire	-2,17*	[1,7]	-0,11*	[3,0]
Sans emploi de façon continue	-7,70*	[5,3]	-0,13*	[3,0]

Nota : Valeur t entre crochets. La taille de l'échantillon est de 3 156 répondants
* indique un écart par rapport au premier groupe

Si nous résumons les principales constatations de cette sous-section, nous pouvons dire ce qui suit :

- bien que les changements dans les dépenses totales du ménage soient corrélés avec le fait que le répondant ait mentionné des difficultés financières, les deux mesures ne sont pas du tout les mêmes;

- les changements dans les dépenses ne sont généralement pas équivalents aux changements dans le revenu du ménage. Même si les changements dans les dépenses sont positivement corrélés avec les changements dans le revenu, les changements dans les dépenses sont généralement plus modestes que les changements dans le revenu;

- les changements dans les dépenses sont plus importants pour ceux qui ont été sans emploi de façon continue entre la perte de l'emploi de référence et la première entrevue;

- la relation entre les changements dans le revenu et les changements dans les dépenses est plus importante pour ceux qui ont occupé un emploi de qualité au moins équivalente à leur emploi de référence et elle est plus faible pour ceux qui étaient sans emploi au moment de l'entrevue;

- il semble y avoir un groupe de personnes qui occupe des emplois de courte durée au cours d'une période prolongée sans emploi permanent. Pour ce groupe, les changements dans les dépenses sont à peu près les mêmes, qu'ils occupent ou non un emploi.

Tous les éléments susmentionnés sont plutôt d'ordre général; nous passons maintenant à une analyse plus détaillée du niveau de vie pour les répondants qui étaient au chômage au moment de la première entrevue.

3. Niveau de vie des chômeurs

3.1 Revenu personnel et revenu du ménage

Dans la présente section, nous ne nous attardons qu'aux répondants qui ont indiqué que leur cessation d'emploi ne faisait pas suite à une démission et qui se sont déclarés sans emploi à la date de l'entrevue. À partir de l'échantillon utilisé ci-avant (voir le début de la section précédente portant sur la sélection de l'échantillon), nous avons retenu 1 504 répondants. Dans la présente sous-section, nous nous intéressons au niveau de leur revenu personnel et au revenu du ménage (après impôts) et à leur relation avec les prestations d'assurance-chômage perçues. Avant tout, soulignons que le sous-échantillon est fortement sujet à l'effet de sélection, car si ce fait est évident, il est aussi extrêmement important. Ainsi, sur les 4 528 répondants qui auraient pu constituer notre échantillon (voir le début de la section 2), seulement 1 504 ont déclaré être sans emploi à la date de l'entrevue. Il ne faudrait pas extrapoler à partir de l'analyse ci-après ce qui serait arrivé aux deux tiers de l'échantillon « utilisable » qui ont un emploi.

Nous disposons de trois sources d'information sur les prestations d'assurance-chômage perçues par les répondants. La première est l'information tirée des données administratives (le fichier du profil vectoriel) qui nous permet de déterminer si le répondant a demandé à toucher des prestations d'assurance-chômage après la perte d'emploi inscrite sur le relevé d'emploi et si les prestations seront encore versées au moment de la date de la première entrevue. Lorsque plus d'une période de prestations a commencé entre la date de cessation de l'emploi de référence et la première entrevue, nous prenons en considération la dernière période avant l'entrevue. La deuxième source d'information est constituée des questions de l'enquête portant sur la perception de prestations d'assurance-chômage pendant la période en cours ou à la date de l'entrevue. Enfin, la dernière source est le fichier des données complémentaires sur les prestations, qui renferme une description détaillée exacte des paiements d'assurance-chômage effectués à la date de l'entrevue. Au tableau 3.1, nous donnons un tableau croisé des deux premières mesures et de la troisième. On observera que bien que l'information du profil vectoriel et les mesures de l'enquête concordent largement avec l'information complémentaire sur les prestations (la plupart se retrouvent sur la diagonale), il existe certaines différences. Selon les données complémentaires sur les prestations, la proportion de personnes de notre échantillon qui sont des prestataires est de 66 p. 100 (60 p. 100 selon le profil vectoriel et 62 p. 100 selon la mesure rapportée dans l'enquête); les autres ne sont pas admissibles, ont épuisé leurs prestations ou sont admissibles, mais ne reçoivent pas de prestations.

Tableau 3.1
Comparison des différentes mesures visant les prestataires

Données complémentaires sur les prestations	Profil vectoriel		Mesures de l'enquête	
	Non-prestataire	Prestataire	Non-prestataire	Prestataire
Non-prestataire	28,9	5,1	26,1	7,9
Prestataire	11,4	54,6	11,9	54,1

Nota : Les valeurs données dans les cases représentent des proportions. La taille de l'échantillon est de 1 504 répondants.

En plus d'utiliser l'information sur les prestataires, nous utilisons également le niveau de prestations payées. Comme ce montant fait l'objet d'une retenue d'impôt, nous multiplions la valeur de la mesure du fichier du profil vectoriel (qui est une mesure des prestations brutes) par une mesure du taux d'imposition moyen enregistré dans les données fiscales de 1995. La mesure que procurent les données complémentaires sur les prestations donne des chiffres nets d'impôt de sorte qu'elle ne nécessite aucun rajustement. Enfin, nous établissons le niveau de prestations à zéro si le répondant n'est pas prestataire (selon la mesure pertinente). Le tableau 3.2 présente la répartition des prestations selon les deux mesures et la répartition du revenu personnel (en dollars par mois), que l'on abordera plus loin. Les prestations médianes versées aux prestataires étaient de 641 $ par mois (d'après les données complémentaires sur les prestations) et de 710 $ d'après le fichier du profil vectoriel. Les deux mesures des prestations sont similaires, bien qu'elles présentent des différences systématiques. Par exemple, la mesure que procurent les données complémentaires sur les prestations est plus élevée à l'extrémité supérieure, mais compte également beaucoup plus de faibles valeurs (100 $ par mois ou moins) que la mesure du profil vectoriel. Comme parfois ces différences ont une incidence dans l'analyse ci-après, nous présentons généralement les résultats pour les deux mesures.

Tableau 3.2
Répartition des prestations et du revenu personnel

	Prestations d'assurance-chômage ($ / mois)		
Percentile	Données complémentaires sur les prestations	Profil vectoriel	Revenu personnel ($ / mois)
25	0	0	600
50	641	710	1 000
75	1 182	1 232	1 400
90	1 656	1 497	2 000
95	1 845	1 574	2 660
Taille de l'échantillon	1 504	1 504	1 441

Le taux de remplacement constitue une valeur critique dans le fonctionnement de tout régime d'assurance-chômage. Le taux réglementaire pendant la période à l'étude était de 55 p. 100 et s'établissait à 60 p. 100 pour les personnes à faible revenu ayant des personnes à charge (voir la première section ci-avant). Le taux de remplacement réel, que l'on définit comme les prestations d'assurance-chômage nettes reçues divisées par le salaire net tiré de l'emploi perdu, peut différer de ce taux pour diverses raisons :

- il existe un plafond de prestations payables. Quiconque gagnait avant la cessation d'emploi un peu plus de 3 500 $ par mois recevra le taux maximum, qui donne alors un taux de remplacement réel plus faible;

- le montant des prestations versées repose sur les gains assurables (bruts) des 20 semaines précédant la perte d'emploi. Ce montant peut être différent des gains réels obtenus au cours du mois précédant la perte d'emploi;

- le montant des prestations versées dépend des gains bruts, puis est assujetti à la retenue d'impôt. Si le taux d'imposition utilisé est inférieur au taux d'imposition utilisé pour la retenue de l'impôt sur les gains, dans ce cas, la prestation reçue équivaudra à plus de 55 p. 100 du salaire net tiré de l'emploi perdu;

- par ailleurs, la différence entre les gains bruts et le salaire net est généralement supérieure au montant des impôts retenus puisque d'autres montants sont prélevés de la paie (p. ex., les cotisations au régime de pensions et à l'assurance-chômage). C'est pourquoi le montant des prestations d'assurance-chômage nettes correspond généralement à plus de 55 p. 100 du salaire net tiré de l'emploi perdu.

Au tableau 3.3, nous présentons la répartition du taux de remplacement réel pour notre échantillon de répondants prestataires. Ce qui frappe dans ce tableau, c'est que pour les deux mesures, plus de la moitié de notre échantillon compte un taux de remplacement supérieur au taux réglementaire maximum, qui est de 60 p. 100. En effet, environ un quart de l'échantillon a un taux de remplacement supérieur à 75 p. 100. Pour ce dernier, la perte de revenu associée à la perte d'emploi représente à peine un quart du revenu et non près de la moitié comme le suggère le taux réglementaire.

Tableau 3.3
Répartition du taux de remplacement réel

Percentile	Taux de remplacement	
	Mesures du profil vectoriel	Mesures des données complémentaires sur les prestations
5	39,2 %	15,1 %
10	44,8 %	24,3 %
25	54,4 %	42,1 %
50	64,7 %	62,3 %
75	72,4 %	79,0 %
90	82,4 %	92,5 %
95	92,2 %	109,0 %
Taille de l'échantillon	897	993

Penchons-nous maintenant sur le revenu personnel. Sur les 1 441 répondants qui ont fait part de leur revenu personnel, 146 ont déclaré des montants nuls, et les autres, des montants positifs. La répartition du revenu personnel est présentée dans la dernière colonne du tableau 3.2. Nous étudions d'abord dans quelle mesure le revenu personnel varie en fonction des prestations d'assurance-chômage reçues. Le tableau 3.4 présente, pour chacune des trois variables, la répartition du revenu personnel pour les prestataires et les non-prestataires. Il convient avant tout de noter que les trois colonnes « prestataire » sont similaires, tout comme les trois colonnes « non-prestataire ». La seule différence notable concerne le fait que ceux qui se déclarent prestataires sont plus susceptibles de faire état d'un très faible revenu personnel. Ainsi, nous n'avons qu'à étudier un seul indicateur concernant le prestataire; nous prenons les deux premières colonnes qui utilisent la mesure tirée des données complémentaires sur les prestations. Comme on peut le constater et c'est logique, les non-prestataires sont plus nombreux à faire état de revenu faible ou nul que les prestataires, *mais* les médianes ne sont pas trop différentes et les non-prestataires ont un revenu personnel plus élevé à l'extrémité supérieure de la répartition, ce qui est quelque peu surprenant puisque ces répondants déclarent être sans emploi et qu'ils ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage. Notez également qu'on fait le même constat pour la mesure « déclaration volontaire - prestataire ». Ce n'est donc probablement pas dû à une mauvaise classification des répondants dans le groupe des prestataires. Deux explications sont possibles. Tout d'abord, les répondants qui ont fait état de revenus personnels élevés sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage, mais choisissent de ne pas s'en prévaloir. Ensuite, il se peut que ces répondants occupent en fait un emploi, même s'ils se déclarent sans emploi au moment de l'enquête. Cette situation pourrait se produire si l'emploi est considéré comme temporaire, mais que les gains sont suffisamment élevés pour rendre le répondant inadmissible à l'assurance-chômage. Compte tenu des données dont nous disposons actuellement, il n'est pas possible d'étudier

cette hypothèse plus en détail, mais c'est un domaine qui devrait être approfondi.

Tableau 3.4
Répartition du revenu personnel

	Données complémentaires sur les prestations		Profil vectoriel		Déclaration volontaire	
Percentile	Prestataire	Non-prestataire	Prestataire	Non-prestataire	Prestataire	Non-prestataire
5	180	0	200	0	460	0
10	484	0	500	0	592	0
25	725	72	740	205	800	1
50	1 024	800	1 056	828	1 088	700
75	1 400	1 436	1 436	1 322	1 400	1 436
90	1 900	2 400	2 000	2 069	1 850	2 400
95	2 400	3 000	2 500	2 800	2 400	3 000
Taille de l'échantillon	954	487	865	576	897	541

Outre le taux de remplacement généralement défini, il est également intéressant de demander aux répondants chômeurs la proportion que représentent les prestations d'assurance-chômage dans leur revenu personnel. Ceci permet de répondre plus directement à la question portant sur l'incidence de changements dans les niveaux de prestations sur les revenus actuels que le taux de remplacement qui compare les prestations d'assurance-chômage au revenu tiré de l'emploi perdu. Pour nombre de prestataires, nous constatons que les prestations d'assurance-chômage constituent la principale source du revenu personnel, mais que ce n'est nullement le cas pour tout le monde. Pour les prestataires, le revenu personnel médian est de 1 024 $ (voir le tableau 3.4). Toutefois, ceci masque certaines différences notables. Par exemple, environ 14 p. 100 des répondants de notre échantillon font état d'un revenu personnel qui correspond à moins de 75 p. 100 des prestations que nous leur attribuons à la lumière des données administratives; il semble donc qu'il y ait des erreurs puisque le revenu personnel devrait toujours dépasser le montant des prestations nettes d'impôt. Quarante pour cent des prestataires font état de revenus personnels se situant entre 75 et 200 p. 100 du montant des prestations; pour ce groupe, les prestations payées constituent la principale source de revenu personnel. Toutefois, 46 p. 100 des prestataires qui font état d'un revenu personnel indiquent qu'il est au moins deux fois plus élevé que les prestations d'assurance-chômage touchées. Ce taux est étonnamment élevé, ce qui renforce l'hypothèse selon laquelle de nombreux répondants prestataires se considèrent comme des chômeurs alors qu'ils occupent en fait un emploi. La paie tirée de cet emploi réduit toute prestation reçue, mais ne la ramène pas à zéro, ce qui donne lieu à des prestations peu élevées (puisqu'on en déduit les gains dépassant un certain seuil) et à un revenu personnel plus

élevé et, dès lors, à une faible proportion de prestations d'assurance-chômage dans le revenu personnel.

En ce qui concerne le revenu du ménage, nous pouvons utiliser deux mesures : les mesures du niveau actuel tirées de l'enquête et le changement de niveau depuis la cessation d'emploi (voir la section 2.2 ci-avant). Nous donnerons davantage de résultats sur les changements dans la section suivante. Nous nous intéressons ici aux variables des niveaux. Nous savons que 1 330 répondants font état d'un revenu de ménage. La médiane (moyenne) signalée est de 1 600 $ (1 883 $). Ainsi, en moyenne, le montant du revenu du ménage ne provenant pas du répondant (« autre revenu du ménage ») équivaut à 600 $ (la différence entre cette médiane et la médiane signalée pour le revenu personnel au tableau 3.2). Bien sûr, la répartition est fort asymétrique; pour les célibataires et les parents uniques, le revenu du ménage correspond au revenu personnel; par ailleurs, certains répondants mariés ont un conjoint touchant un revenu élevé. Aux fins d'étude, nous examinons la relation entre les prestations d'assurance-chômage et le revenu du ménage pour différents types de ménage. Cette étude sera très utile quand nous commencerons à examiner la relation entre les ratios de remplacement de l'assurance-chômage et le niveau de vie. Plus précisément, nous examinons le classement présenté au tableau 2.3 ci-avant. Au tableau 3.5, nous présentons la proportion du revenu du ménage qui provient de l'assurance-chômage, selon le type de famille.

Tableau 3.5
Perception de prestations d'assurance-chômage selon la structure familiale

Type de famille	Taille de l'échantillon	Prestations / (Revenu du ménage)		
		0	>0, <0,75	>0,75
Couples, conjoint ayant un emploi	600	39,0	52,0	9,0
Couples, conjoint sans emploi	351	33,1	37,0	29,9
Célibataires	307	35,5	16,0	48,5
Parents uniques	57	36,8	22,8	40,4

Nota : Les valeurs données constituent des proportions.

Il convient avant tout de noter que les chiffres dans la colonne « prestations nulles » sont tous plus ou moins similaires. En d'autres termes, la perception de prestations d'assurance-chômage ne varie pas beaucoup entre les types de famille. Des tests statistiques (non décrits) confirment l'absence de différences notables. Toutefois, on observe une importante variation dans les deux colonnes suivantes. Comme on s'y attendait, les prestations d'assurance-chômage constituent une part importante du revenu des célibataires et des parents uniques qui sont prestataires. Inversement, les ménages où l'un des conjoints a un emploi comptent moins sur les prestations d'assurance-chômage. Fait surprenant, les répondants dont le conjoint n'a pas d'emploi sont fort différents des ménages comptant un seul adulte. Les différences évidentes entre ce groupe, d'une part, et les couples dont un conjoint est employé et les ménages comptant un seul adulte, d'autre part, sont statistiquement significatives. On pourrait expliquer cette différence par le fait que les couples mariés possèdent plus d'actifs ou reçoivent d'autres paiements du gouvernement que les ménages ne comptant qu'un seul adulte.

Le taux de remplacement varie fortement entre les prestataires ...

Dans cette sous-section, nous avons examiné le revenu personnel et le revenu du ménage et leur relation avec la perception de prestations d'assurance-chômage. Pour notre sous-échantillon de répondants qui n'ont pas démissionné de leur emploi de référence (c'est-à-dire ceux dont le départ était « involontaire ») et qui se déclarent sans emploi, les principales constatations sont les suivantes :

... nombre de répondants sans emploi et ne recevant pas de prestations font état de revenus personnels assez élevés ...

- pour les prestataires, le taux de remplacement réel (rapport entre les prestations actuelles et le revenu tiré de l'emploi perdu) fourni par les prestations d'assurance-chômage dépasse d'environ 10 p. 100 en moyenne le taux réglementaire habituel de 55 p. 100;

- le taux de remplacement varie fortement entre les prestataires;

- de nombreux répondants prestataires font état de très peu d'autres revenus personnels, mais une proportion appréciable (40 p. 100) de prestataires font état d'un revenu personnel correspondant au moins au double de leurs prestations d'assurance-chômage;

- nombre de répondants sans emploi et ne recevant pas de prestations font état de revenus personnels assez élevés;

- pour environ la moitié des ménages ne comptant qu'un seul adulte, le revenu du ménage provient principalement des prestations d'assurance-chômage. Pour l'autre moitié, toutefois, aucune prestation d'assurance-chômage n'est perçue, ou encore il existe d'autres sources importantes de revenus autres que les prestations;

- pour les répondants mariés dont le conjoint était sans emploi à la date de l'entrevue, la perception de prestations d'assurance-chômage est encore moins importante; pour seulement un tiers environ, les prestations d'assurance-chômage constituent plus de 75 p. 100 du revenu du ménage;

- pour les répondants mariés dont le conjoint avait un emploi à la date de l'entrevue, les prestations d'assurance-chômage sont relativement peu importantes; pour environ 10 p. 100 de ces ménages seulement, les prestations d'assurance-chômage reçues constituent plus de 75 p. 100 du revenu du ménage.

Ceci conclut notre étude du revenu personnel et du revenu du ménage des répondants qui sont actuellement sans emploi. Passons maintenant à une analyse détaillée de ceux qui, parmi les chômeurs, connaissent une baisse importante de leurs dépenses totales.

3.2 Changement dans les dépenses totales chez les chômeurs

Dans la présente section, nous prolongeons l'analyse commencée à la section 2.2 ci-avant afin de brosser un tableau détaillé des personnes qui réduisent leurs dépenses totales. Le sous-échantillon que nous utilisons est le même que celui de la dernière sous-section, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas démissionné de leur emploi et qui se déclarent actuellement sans emploi. De cet échantillon de 1 504 répondants, 1 279 font état d'un changement dans leurs dépenses totales entre la période précédant la cessation de l'emploi de référence et la première entrevue. Nous nous intéressons uniquement à ce sous-groupe pour ce qui suit. Nous commençons par comparer la différence entre les prestations d'assurance-chômage perçues et le revenu associé au poste perdu et les changements dans le revenu et les dépenses du ménage. La première différence, que nous pourrions appeler de façon approximative le « changement dans le revenu », donne une idée des changements observés dans le revenu personnel sur lesquels on n'a pas posé de question dans l'enquête. Il convient toutefois de noter que cette mesure du " changement dans le revenu " exclut tout changement dans d'autres revenus. Par exemple, elle surestimera la baisse du revenu personnel des répondants qui perçoivent un certain revenu ainsi que des prestations d'assurance-chômage.

Au tableau 3.6, nous présentons la répartition signalée de ces changements pour les 1 279 ménages qui ont répondu à la question portant sur les " changements dans les dépenses totales ". Nous avons également décomposé les répartitions selon le type de famille, en regroupant les célibataires et les parents uniques en une seule catégorie (« adulte seul »). Les répartitions présentées ici possèdent de nombreuses caractéristiques dignes de mention :

- tout d'abord, il convient de noter que le « changement dans le revenu » est fort similaire pour les trois types de famille. Il ne semble donc pas y avoir de différences importantes entre la perte de revenu attribuable à la cessation d'emploi pour les trois groupes;

- ensuite, pour tous les types de famille, les baisses signalées dans le revenu du ménage sont moins élevées que le changement dans le revenu personnel. On peut expliquer cette baisse de deux façons. Tout d'abord, il se peut que le changement réel dans le revenu du ménage soit égal à la perte de revenu attribuable à la perte de l'emploi, mais les répondants sous-déclarent la baisse dans le revenu du ménage. Ou bien, il se peut que les ménages trouvent des façons de combler la différence entre le revenu perdu et les prestations d'assurance-chômage perçues. Par exemple, il convient de noter ici une grande différence entre les baisses des gains et celles du revenu du ménage pour les répondants qui ont enregistré une importante baisse de revenu et dont le conjoint travaille. Ceci donne à penser que les pertes importantes peuvent être compensées en partie par le conjoint qui accroît ses gains. Le fait que nous observions également des baisses moins fortes dans le revenu des ménages en couple que dans le revenu des ménages ne comptant qu'un seul adulte (où le revenu personnel correspond au revenu du ménage) présuppose que les répondants peuvent compenser en partie leur propre perte de revenu, peut-être grâce à d'autres prestations accrues (par exemple, aide sociale) ou en touchant un petit revenu d'emploi, soit en tant qu'indépendant ou en occupant un poste qui n'amène pas le répondant à se considérer comme « employé »;

- enfin, nous observons que pour tous les groupes, les baisses des dépenses sont bien moins élevées que les baisses de revenu (et, en fait, nous constatons parfois même des augmentations des dépenses). En réalité, la différence entre la répartition des baisses des dépenses et celle des baisses de revenu est tout à fait remarquable. Par exemple, la perte médiane de revenu est d'environ 900 $ par mois, mais le changement médian dans les dépenses est de zéro. Notons également que les différences entre les changements dans le revenu et les changements dans les dépenses sont bien plus marquées à l'extrémité inférieure de chaque répartition. Tout comme pour les changements dans d'autres revenus analysés dans les paragraphes ci-avant, on pourrait expliquer ces résultats par le fait que les ménages se départissent de leurs actifs ou augmentent leurs dettes. Il faut également se souvenir de l'analyse ci-avant, où environ les trois quarts des répondants qui étaient restés sans emploi de façon continue avaient indiqué que la cessation d'emploi avait entraîné des difficultés économiques. Selon les résultats présentés ci-après, cette notion n'est pas synonyme de réductions dans les dépenses mensuelles.

Tableau 3.6
Répartition des changements signalés

	Taille de l'échantillon	Changement	Percentile				
			10	25	50	75	90
Tous	1 279	Revenu	-2 530	-1 638	-912	-460	-245
		Rev. du ménage	-1 600	-900	-400	0	0
		Dépenses	-500	-200	0	14	200
Marié, conjoint ayant un emploi	577	Revenu	-2 445	-1 638	-920	-463	-266
		Rev. du ménage	-200	-100	-400	0	0
		Dépenses	-500	-200	0	20	200
Marié, conjoint sans emploi	316	Revenu	-2 580	-1 720	-950	-445	-226
		Rev. du ménage	-1 500	-1 000	-400	0	0
		Dépenses	-500	-100	0	33	200
Un seul adulte	386	Revenu	-2 451	-1 563	-862	-460	-249
		Rev. du ménage	-1 400	-700	-200	0	0
		Dépenses	-500	-200	0	0	200

Nota : Le "changement dans le revenu" correspond aux prestations d'assurance-chômage moins le revenu tiré de l'emploi de référence.

Tout ceci porte à croire que le lien entre les prestations d'assurance-chômage, le revenu personnel, le revenu du ménage et les dépenses du ménage est bien plus complexe que ne le laissent entendre les analyses souvent invoquées qui, implicitement, mettent en équation les changements dans les prestations d'assurance-chômage avec les changements dans la consommation (et le bien-être du ménage). En fait, la présente analyse donne à penser que de nombreux ménages parviennent à faire face à une grosse perte de revenu sans réduire leurs dépenses. Une nouvelle fois, nous insistons fortement sur le fait qu'il est extrêmement important de ne pas mal interpréter les chiffres. Le groupe qui n'avait pas d'emploi neuf mois après la cessation de l'emploi de référence est un groupe fortement sujet à l'effet de sélection. Il se peut que seuls ceux étant capables de trouver des façons de se protéger contre d'importantes pertes de revenus pendant une longue période puissent se permettre une longue période de chômage. Les retombées à long terme peuvent être bonnes, si le chômeur recherche plus activement un emploi et s'il trouve un emploi plus rémunérateur. Une étude systématique de cette hypothèse nécessiterait un modèle conjoint tenant compte de la durée du chômage, de l'offre de travail des ménages, de l'épargne et de la consommation, modèle qui nous détournerait trop de nos préoccupations actuelles, mais qu'il vaudrait la peine d'étudier ultérieurement.

Passons maintenant à une analyse des personnes dont les dépenses changent. Pour ce faire, nous examinons des changements proportionnels plutôt que les niveaux présentés au tableau ci-avant. Comme nous l'avons vu au dernier tableau, le changement proportionnel médian est de zéro et le changement proportionnel moyen est d'à peine -2,5 p. 100. Au tableau 3.7, nous présentons les changements moyens dans les dépenses selon différentes

caractéristiques du répondant. Nous commenterons ici uniquement les différences importantes. L'effet le plus notable concerne ceux qui ont eu un emploi intermédiaire depuis la perte de l'emploi de référence. Comme on peut le constater, ceux qui ont eu un emploi intermédiaire ne font état d'aucun changement (en moyenne) tandis que ceux qui ont été sans cesse au chômage ont enregistré une baisse moyenne de 5 p. 100. L'effet est également marqué selon le type de famille : les parents uniques font état d'une baisse plus importante (-10,6 p. 100) que tout autre groupe. Malgré le petit nombre de ménages de notre échantillon, l'effet demeure marqué sur le plan statistique. Nous constatons également que la longue période d'occupation de l'emploi de référence fait une différence. Ceux qui ont dû quitter un emploi qu'ils occupaient depuis longtemps ont enregistré une baisse plus importante que ceux qui occupaient l'emploi depuis moins longtemps. On tire les mêmes conclusions du contrôle de la saisonnalité, ce qui donne à penser que la perte d'un emploi occupé depuis longtemps constitue un plus grand choc et donne lieu à une plus grande remise en question de la consommation que la perte, disons, d'un emploi saisonnier. Enfin, nous avons constaté que les baisses de consommation étaient moindres dans les provinces de l'Atlantique et dans les Prairies.

Tableau 3.7
Moyennes des changements proportionnels dans les dépenses

Variable	Nombre	Moyenne (%)	valeur de t
Homme	416	-2,9	-
Femme	803	-2,2	0,5
Prest. non régulier de l'a.-c.	443	-5,1	-
Prest. régulier de l'a.-c.	670	-0,8	3,4
Emploi de réf. non saisonnier	1 065	-2,9	-
Emploi de réf. saisonnier	154	1,0	2,1
Courte durée de l'emploi de référence	548	-0,3	-
Longue durée	670	-4,1	3,0
Chômage continu	590	-5,4	-
Emploi intermédiaire	629	0,4	4,7
Locataire	473	-4,0	-
Propriétaire	746	-1,4	2,0
Marié, conjoint employé	541	-1,1	-
Marié, conjoint sans emploi	3 301	-2,0	0,5
Célibataire	272	-4,0	1,8
Parent unique	47	-10,6	2,9
Non limité par le crédit	1 141	-2,4	-
Limité par le crédit	65	-1,7	0,2
Ne pouvait pas emprunter	344	-3,5	-
Pouvait emprunter	839	-1,9	1,1
Moins que l'école secondaire	398	-1,4	-
École secondaire	550	-3,5	1,5
Plus que l'école secondaire	271	-1,7	0,2
Région de l'Atlantique	189	2,0	2,7
Québec	444	-5,0	0,9
Ontario	297	-3,5	-
Prairies	162	0,8	2,0
Colombie-Britannique	125	-1,6	0,8
Minorité non visible	966	-3,0	-
Minorité visible	253	-0,3	1,7

Nota : La variable dépendante constitue le changement proportionnel dans les dépenses totales.

Le tableau 3.8 donne une analyse similaire des variables continues. Parmi elles, seuls le revenu dans l'année précédant l'entrevue et l'importance (dans sa variante fiscale) donnent lieu à des variations importantes dans les dépenses totales. Les personnes ayant un revenu plus élevé enregistrent des baisses de dépenses plus importantes, ce qui concorde avec le fait que la perte d'emploi constitue un plus grand choc pour elles (voir le dernier paragraphe sur l'occupation d'un emploi pendant une longue durée). Comme analysé ci-avant (voir après le tableau 2.2), nous pouvons mesurer de trois façons l'importance du revenu du répondant pour le ménage avant la cessation d'emploi. Parmi ces mesures, seule la mesure fiscale indique tout effet important et présuppose que les ménages, où le répondant était la principale source de revenu, doivent s'adapter davantage à la baisse. Naturellement, dans un cadre de régression simple comme celui présenté ici, tout effet particulier pourrait être une approximation d'autres effets; par exemple, la baisse moins élevée pour les provinces de l'Atlantique pourrait s'expliquer en raison de la nature saisonnière des emplois de référence. Pour le vérifier, nous devons procéder à une régression multiple (voir le tableau 3.9).

Tableau 3.8
Coefficients de régression pour les changements proportionnels dans les dépenses

Variable	Nombre	Coefficient	Valeur de t
Changement dans les heures du conjoint	834	-.07	1,7
Actifs nets à la cessation d'emploi	992	.05	1,3
Semaines écoulées	1 219	-0,23	1,3
Taux de chômage local	1 178	0,28	1,6
Log du revenu net de l'emploi de réf.	1 219	-0,43	0,4
Log du revenu net de 1994	1 219	-2,49	2,5
Importance, mesure directe	1 207	-1,12	0,4
Importance, d'après données de l'enquête	1 085	0,68	0,3
Importance, d'après données fiscales	1 039	-6,0	2,5
Âge (en dizaines)	1 219	-1,07	1,8
Proportion de revenu engagée	1 076	-1,27	0,8
Log de la taille du ménage	1 219	1,58	1,4

Nota : Voir les notes au Tableau 3.7.

Tableau 3.9
Coefficients de régressions multiples

Variable	Coefficient	Valeur de t
Constante	-0,05	0,0
Homme	0,85	0,4
Prestations régulières de l'a,.c.	3,20	1,6
Emploi saisonnier	1,68	0,7
Emploi de longue durée	-1,31	0,8
Emploi intermédiaire	3,42	2,1
Propriétaire	3,03	1,6
Marie (conjoint sans emploi)	-5,05	2,2
Célibataire	-6,08	1,6
Parent unique	-13,66	3,4
Études secondaires	-1,32	0,7
Plus que l'école secondaire	0,83	0,4
Région de l'Atlantique	1,16	0,4
Québec	-2,16	1,0
Région des Prairies	4,15	1,6
Colombie-Britannique	3,37	1,2
Minorité visible	3,07	1,6
Log taille du ménage	0,44	0,2
Âge (dizaines)	-2,40	2,8
Revenu de l'emploi de référence	-	F(3 1039) = 1,93
Gains du répondant (3 dernières années)	-	F(3 1039) = 0,44
Gains communs (3 dernières années)	-	F(3 1039) = 2,25
Taux de chômage local	0,35	1,4
Semaines écoulées	-0,17	0,7
Importance, mesure directe	2,81	0,6
Crédit limité	1,65	0,5
Possibilité d'emprunt	1,33	0,8
Actifs - à la cessation d'emploi	0,09	2,0
Passifs - à la cessation d'emploi	0,01	0,0

*Nota : Se reporter aux notes du Tableau 3.7 - Taille de l'échantillon : 846

... les parents uniques enregistrent une baisse plus importante de leurs dépenses que tout autre groupe ...

Comme on pouvait s'y attendre, les résultats changent légèrement lorsque l'on tient compte de toutes les variables. Par exemple, ni le caractère saisonnier, ni l'occupation de longue durée ne sont importants s'ils sont pris individuellement, probablement parce que ces variables sont colinéaires. Pour les répondants sans emploi à la première entrevue, les conclusions de base de cette analyse sont les suivantes :

- les parents uniques enregistrent une baisse plus importante de leurs dépenses que tout autre groupe;

- les répondants célibataires et les répondants mariés dont le conjoint n'a pas d'emploi enregistrent une plus forte baisse que les répondants mariés dont le conjoint travaille;

- ceux qui ont occupé un emploi intermédiaire ont enregistré une baisse moins prononcée;
- les répondants plus âgés subissent une perte plus prononcée;
- ceux qui touchent un revenu plus élevé enregistrent une plus forte baisse;
- ceux qui possèdent des actifs au moment de la cessation de l'emploi de référence enregistrent une baisse moins forte.

Nombre de ces conclusions concordent, mais il est possible que certaines réflètent l'effet des prestations d'assurance-chômage. Par exemple, ceux qui ont un revenu élevé ont un taux de remplacement inférieur puisque les prestations d'assurance-chômage sont plafonnées. Il se peut donc que la baisse plus prononcée pour ces personnes soit attribuable au fait que la perte d'emploi représente un choc permanent plus important ou une plus grande diminution temporaire de revenu. Passons maintenant à une analyse de l'incidence des prestations d'assurance-chômage sur les dépenses : niveau des prestations d'assurance-chômage et changements dans les dépenses.

3.3 Niveaux des prestations d'assurance-chômage et changements dans les dépenses

Nous terminons notre étude par un examen de l'incidence des prestations d'assurance-chômage sur les dépenses totales. Dans l'avant-dernière sous-section, nous avons vu que le lien entre les niveaux des prestations, le revenu personnel, le revenu du ménage et les dépenses était relativement faible pour chaque maillon de la chaîne, en particulier pour les répondants mariés. Nous nous attendons donc à voir tout au plus un faible lien direct entre les niveaux des prestations et les changements dans les dépenses.

Pour examiner l'incidence des prestations et des taux de remplacement réglementaires sur les dépenses, idéalement, nous attribuerions au hasard aux prestataires des taux de remplacement différents. Ensuite, nous pourrions effectuer une régression entre les changements proportionnels et les dépenses sur les taux de remplacement et simplement prendre le coefficient de ces derniers pour mesurer l'incidence du taux de remplacement sur les dépenses. Oublions pour l'instant que les taux de remplacement ne sont pas attribués au hasard. Dans la première colonne du tableau 3.10, nous présentons les estimations des paramètres de cette régression (à l'aide des mesures provenant du profil vectoriel). Nous le faisons séparément pour deux types de ménage puisque l'analyse préliminaire (non présentée) donne à penser qu'il s'agit d'une stratification optimale des données. Les deux groupes sont les répondants mariés et les répondants célibataires ou parents uniques. Pour les répondants

mariés, l'incidence de " l'importance " (proportion du revenu du répondant dans le revenu du ménage avant la cessation d'emploi) risque d'être marquée si nous considérons l'incidence du remplacement du revenu par l'assurance-chômage. Il est clair qu'un répondant dont le conjoint a un revenu élevé risque moins d'être touché. Ainsi, nous construisons deux nouvelles variables : « prestataire * importance » et « (1-taux de remplacement) * importance ». Nous appelons cette dernière « taux de remplacement rajusté »; il est nul s'il y a remplacement intégral ou si le répondant n'a pas de revenu - dans chaque cas, nous nous attendrions à ce que le niveau de prestations d'assurance-chômage ne soit pas pertinent. Il convient de noter que pour la plupart des adultes seuls, la variable " importance " a valeur de l'unité ou une valeur proche de l'unité de sorte que pour ce groupe, les deux variables sont effectivement « prestataire * importance » et « (1-taux de remplacement) ».

La principale conclusion est que le barème des prestations d'assurance-chômage semble n'avoir aucun effet perceptible sur les répondants mariés. Pour les célibataires et les parents uniques, les effets sont importants, mais le caractère imparfait des données donne également lieu à d'importants écarts-types de sorte qu'aucun effet, pris individuellement, n'est significatif. Les estimations des paramètres, selon leur valeur apparente, portent à croire qu'une augmentation dans le taux de remplacement de l'assurance-chômage de 55 p. 100 à 65 p. 100, par exemple, donnerait lieu à une augmentation dans le changement des dépenses totales d'environ 1,1 p. 100.

Table 3.10
Changements proportionnels dans les dépenses et les prestations d'assurance-chômage

Variable	Aucune autre variable explicative	Ensemble complet de variables explicatives	Ensemble restreint de variables explications	
Adulte seul, var. dichotomique	9,34	5,81	6,87	-
	[1,2]	[0,6]	[0,8]	
Prestataire marié	2,21	2,18	1,98	-
	[1,1]	[0,9]	[0,8]	
Prestataire, célibataire	-7,05	-6,99	1,98	-
	[1,3]	[1,2]	[0,8]	
Taux de remplacement rajusté, marié	3,02	2,00	2,59	2,02
	[1,2]	[0,6]	[0,7]	[0,8]
Taux de remplacement rajusté, célibataire	-11,35	-12,49	-11,92	-7,17
	[1,4]	[1,4]	[1,4]	[2,1]
Taille de l'échantillon	1 155	878	964	964

Nota : Voir les notes du Tableau 3.7. Valeur " t " entre crochets.

Tout ceci présuppose que les taux de remplacement sont attribués au hasard, mais naturellement, ils ne le sont pas. Comme nous l'avons indiqué au début de la section, on observe une variation importante dans les taux de remplacement et cette variation peut être corrélée au terme d'erreur de la régression ci-avant. Par exemple, supposons que la cessation d'un emploi représente un choc permanent plus important pour un travailleur qui touche un salaire élevé que pour celui qui touche un salaire moins élevé. Dans ce cas, on établira une corrélation négative entre le terme d'erreur dans la régression ci-avant et le revenu rattaché à l'emploi. Toutefois, en raison de la règle des prestations maximales, on établit également une corrélation négative entre le taux de remplacement et le revenu. Par conséquent, il existe une corrélation positive entre le terme d'erreur et le taux de remplacement. Prenons un autre exemple. Les travailleurs peu actifs sur le marché du travail ne subissent pas de choc permanent important s'ils perdent leur emploi. Ainsi, on peut établir une corrélation négative entre le terme d'erreur et la participation à la population active. Toutefois, il existe une corrélation positive entre l'admissibilité et la participation à la population active puisque les travailleurs, comptant un nombre insuffisant de semaines de travail pendant la période précédant la perte d'emploi, peuvent ne pas être admissibles à l'assurance-chômage ou peuvent avoir épuisé leurs droits avant la première entrevue. Dans ce cas, nous avons une corrélation négative entre le taux de remplacement et le terme d'erreur, ce qui démontre de façon informelle que le taux de remplacement risque d'être endogène et qu'on ne peut établir de biais *a priori*.

Pour régler ce problème, il faut inclure une série de contrôles pour tous les facteurs susceptibles d'induire une corrélation entre le taux de remplacement et le terme d'erreur. Nous pouvons donc inclure le revenu tiré de l'emploi de référence et une certaine mesure de la participation à la population active pour tenir compte de l'effet des variables dans les deux exemples donnés à titre indicatif. Étant donné la richesse des données, nous serons probablement capables d'effectuer ce contrôle du caractère endogène de manière globale. Les variables explicatives que nous utilisons sont toutes des variables que connaissait le répondant au moment de la cessation d'emploi. Il s'agit des caractéristiques démographiques (région de résidence, logarithme de la taille du ménage, variables dichotomiques pour les études secondaires et postsecondaires et l'âge); de l'accès aux liquidités (logarithme des actifs à la cessation d'emploi[2] et la possession d'une habitation); de la participation à la population active (durée d'occupation de l'emploi de référence); des conditions du marché du travail local (le taux de chômage local à la date de cessation d'emploi); du revenu tiré de l'emploi de référence (le logarithme, le logarithme au carré et le logarithme au cube); et d'une mesure du revenu permanent du ménage au moment de la cessation d'emploi (le logarithme du revenu du

[2] En fait, le sinus hyperbolique inverse afin de tenir compte des zéros.

ménage pour 1992, 1993 et 1994). La deuxième colonne du tableau 3.10 présente les résultats de la régression à l'aide de tous ces contrôles. Nous utilisons également un sous-ensemble d'autres variables explicatives afin de tenir compte du fait qu'avec autant de variables explicatives, nous « noyons » probablement les données. Les variables exclues sont en grande partie celles qui étaient " sans importance ", à savoir : la région de résidence, la taille du ménage, la scolarité, le taux de chômage local et le revenu du ménage en 1992 et 1993. Les résultats sont présentés dans la troisième colonne. Dans la dernière colonne, nous excluons les variables dichotomiquese pour les valeurs " adulte seul " et " prestataire "; un test de cette restriction n'a pas été rejeté.

Il convient avant tout de noter que l'ajout de variables explicatives supplémentaires ne change pas beaucoup les résultats, même s'il existe une forte corrélation entre nombre de nouvelles variables explicatives et le taux de remplacement! Nous n'observons pas non plus d'effet pour les répondants mariés et seulement un faible effet pour les non-mariés. Ce résultat persiste quand on réduit le nombre d'autres variables explicatives (voir la colonne 3). Si nous excluons les variables prestataire et type de famille, le coefficient et l'écart-type pour les variables du taux de remplacement diminuent pour le groupe des célibataires. Cependant, l'effet est très faible : une baisse du taux de remplacement, qui passerait de 50 p.100 à 60 p. 100, donnerait lieu à une augmentation totale des dépenses d'à peine 0,7 p. 100.

Compte tenu de tout cela, nous tirons les conclusions suivantes :

- les variations dans le taux de remplacement ne semblent pas donner lieu à des variations dans le changement des dépenses totales pour les répondants mariés;

- pour les répondants célibataires et parents uniques, les prestations d'assurance-chômage semblent avoir un certain effet sur les dépenses, quoique cet effet soit très faible. Nous estimons qu'une hausse de 10 p. 100 du taux de remplacement donnerait lieu à une hausse d'à peine 0,7 p. 100 des dépenses.

... les variations dans le taux de remplacement ne semblent pas donner lieu à des variations dans le changement des dépenses totales pour les répondants mariés ... pour les répondants célibataires et parents uniques, les prestations d'assurance-chômage semblent avoir un certain effet sur les dépenses, quoique cet effet soit très faible

4. Conclusions

Dans l'analyse présentée ci-avant, nous nous attachons à trois grandes questions. La première concerne le fonctionnement de la règle des personnes à charge, qui accordait un taux de remplacement majoré aux prestataires recevant des allocations de chômage peu élevées et ayant des personnes à charge. Selon notre analyse, nombre de ceux qui reçoivent des prestations majorées n'en avaient pas besoin, dans la mesure où le ménage comptait une autre source importante de revenu. En particulier, de nombreuses femmes mariées dont le conjoint et les enfants travaillent tiraient un faible revenu de l'emploi de référence et étaient admissibles à des prestations majorées même si elles vivaient dans un ménage ayant un revenu raisonnable. Nous avons également observé que nombre de ceux qui bénéficient d'un taux majoré auraient été admissibles à l'aide sociale au taux réglementaire habituel, de sorte que les prestations supplémentaires n'ont pas donné lieu à une hausse du revenu du ménage (puisque l'assistance sociale est réduite en fonction de la hausse de la prestation).

Dans la deuxième section, nous avons analysé l'effet de la période de chômage sur le niveau de vie au moyen de deux mesures : la déclaration, par le répondant, selon laquelle il a connu des difficultés économiques par suite de la cessation d'emploi et le changement dans les dépenses totales entre le mois précédant la cessation d'emploi et le mois avant la première entrevue. Nos principales conclusions concernant les difficultés financières sont que les répondants qui en ont signalé sont plus susceptibles :

- d'avoir été plus longtemps au chômage;
- lorsqu'ils occupent un emploi, de ne pas être satisfaits de cet emploi;
- d'être les seuls " gagne-pain " (en particulier, un célibataire ou un parent unique).

Nos principales conclusions concernant les changements dans les dépenses totales sont les suivantes :

- on observe un décalage entre les changements dans les dépenses et les changements dans le revenu du ménage (c'est-à-dire que les ménages semblent maintenir leur consommation);
- les répondants qui occupent actuellement un emploi et qui ne sont pas satisfaits de cet emploi font état de changements dans leurs dépenses similaires à ceux qui sont actuellement au chômage;

- les répondants qui sont au chômage de façon continue ont fait état de la baisse la plus prononcée.

Enfin, nous nous sommes penchés plus attentivement sur le cas des répondants sans emploi au moment de la première entrevue. La principale raison est que ce groupe est le seul pour lequel on peut analyser en détail les effets des prestations d'assurance-chômage sur le revenu et la consommation. Nos principales conclusions sont les suivantes :

- **taux de remplacement** : pour les prestataires, le taux de remplacement réel que procurent les prestations d'assurance-chômage est en moyenne d'environ 10 p. 100 supérieur au taux réglementaire de 55 p. 100. Le taux de remplacement varie fortement entre les prestataires;

- **revenu personnel** : de nombreux répondants sans emploi qui reçoivent des prestations font état de très peu d'autres revenus personnels, mais une proportion importante (40 p. 100) des prestataires font état d'un revenu personnel qui est au moins le double de leurs prestations d'assurance-chômage. Nombre de répondants sans emploi qui ne reçoivent pas de prestations font état de revenus personnels assez élevés;

- **revenu du ménage** : pour environ la moitié des ménages comptant un seul adulte, le revenu du ménage provient principalement des prestations d'assurance-chômage. Cependant, l'autre moitié ne touche pas de prestations ou encore compte des sources de revenus importantes autres que les prestations. Pour les répondants mariés dont le conjoint était sans emploi à la date de l'entrevue, la perception de prestations d'assurance-chômage est bien moins importante; seulement un tiers d'entre eux tirent plus de 75 p. 100 du revenu du ménage des prestations d'assurance-chômage. Pour les répondants mariés dont le conjoint avait un emploi à la date de l'entrevue, les prestations d'assurance-chômage sont relativement peu importantes; seulement 10 p. 100 de ces ménages tirent plus des trois quarts du revenu du ménage des prestations d'assurance-chômage;

- **changements** : bien que la plupart des répondants aient subi une perte de revenu par suite de la cessation d'emploi (c'est-à-dire que les prestations d'assurance-chômage sont inférieures au revenu net tiré de l'emploi de référence), la baisse signalée dans le revenu du ménage est généralement modeste. La baisse signalée dans les dépenses mensuelles totales est encore plus petite. Il semble donc que, parmi ce groupe (sujet à l'effet de sélection) qui est encore sans emploi neuf mois après la date de cessation, les ménages parviennent à protéger relativement bien leurs dépenses contre la perte de revenu;

- **changements dans les dépenses** : les parents uniques ont enregistré une baisse plus importante des dépenses que tout autre groupe; les répondants célibataires et mariés dont le conjoint ne travaillait pas ont enregistré une plus forte baisse que les répondants mariés dont le conjoint travaillait; ceux qui ont eu un emploi intermédiaire ont enregistré une baisse plus faible, et les répondants plus âgés, une baisse plus forte. Les personnes ayant un revenu plus élevé ont enregistré une baisse plus marquée; ceux qui possédaient des actifs au moment de la cessation de l'emploi de référence ont subi des pertes moins élevées;

- **dépenses et prestations** : il existe peu de données à l'appui de l'incidence directe des niveaux de prestations sur les dépenses mensuelles. Tout au plus, l'effet est léger sur les ménages ne comptant qu'un parent, de sorte que la hausse de 10 p. 100 du taux de remplacement donnerait lieu à une hausse de 1 p. 100 des dépenses, ce qui corrobore la faiblesse du lien entre les prestations, le revenu personnel, le revenu du ménage et les dépenses dont il a été question ci-avant.